





Projet MPRH-PNUD-FAO

Appui à la formulation de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture 2015.2020 (avec une attention particulière sur la pêche artisanale)

Rapport final 1

Organisation et fonctionnement des circuits de commercialisation et de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture

Chérif OMARI

Cherifomari10@gmail.com

Expert en commercialisation des produits de la pêche et d'aquaculture

Revu par Joseph CATANZANO (Expert international FAO)

-Octobre 2014 -

Sommaire

| | | Page |
|-----|--|------|
| Ca | dre de la mission | 5 |
| Int | troduction | 6 |
| 1. | Contexte général | 8 |
| | 1.1. Caractéristiques de la production et de l'offre de poisson en Algérie | |
| | 1.1.1. Evolution de la flottille de pêche Immatriculée par métier | |
| | 1.1.2. Evolution annuelle du prix moyen en débarquement par groupe d'espèces | |
| | 1.2. Caractéristiques de la Consommation et de la demande de poissons en Algérie | |
| | 1.2.1. Consommations des produits de la pêche | |
| | 1.2.2. Principales caractéristiques de la consommation de poissons en Algérie | |
| | 1.2.3. Disparités spatiales importantes dans la consommation de poissons | |
| | 1.2.4. Segmentation de la consommation des produits de la pêche par espèce | |
| | 1.2.5. Décalage entre espèces consommées et les préférences | |
| | 1.2.6. Production et consommation des produits aquacoles | 19 |
| | 1.3. Disponibilité et origine de protéines d'alimentation en Algérie | |
| | 1.3.1. Disponibilité des produits de la pêche | 21 |
| 2. | Système de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie | |
| | 2.1. Caractéristiques de la distribution alimentaire en Algérie | |
| | 2.2. Caractéristiques de la distribution des produits de la pêche en Algérie | |
| | 2.2.1.Le circuit général de la mise en marché des poissons frais | |
| | 2.2.2. Les intervenants dans la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture | |
| | 2.2.2.1. Caractéristiques principales des Mandataires2.2.2.2. Caractéristiques principales des Grossistes | |
| | 2.2.2.3. Caractéristiques principales des Orossistes | |
| | 2.2.3. Caracteristiques principales des Detamants | |
| | 2.2.4.Cas de la pêcherie d'Alger (août 2014) | |
| | 2.2.4.1. Espace de vente informelle de poisson à la pêcherie d'Alger | |
| | 2.2.4.2. L'information est capitale dans le jeu des enchères | |
| 3. | Circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture | 32 |
| • | 3.1. Vente en gros | |
| | 3.2. Analyse des circuits de commercialisation | 33 |
| | 3.2.1.Les marchés de gros | |
| | 3.2.2.La vente en détail | 34 |
| | 3.2.2.1. Système de vente | 35 |
| | 3.2.2.2. Prix appliqués | 36 |
| | 3.2.3. Hygiène et salubrité | |
| | 3.2.4. Emballage | |
| | 3.2.5. Production de glace et chaine de froid | |
| | 3.2.6. Transport et entreposage en froid | |
| | 3.2.7. Conserveries et installations de transformation du poisson | 39 |
| 4. | La chaine de valeur dans la filière pêche | |
| | 4.1.Le concept d'Analyse de la chaîne de valeur | |
| | 4.1.1.Cadre de la chaine de valeur | |
| | 4.1.2.Chaine de valeur de la sardine à Bouharoun | 41 |

| 5. | Commerce extérieur des produits de la pêche en Algérie | 43 |
|----|--|----|
| | 5.1.Eléments du commerce international des produits de la pêche | 43 |
| | 5.2.Les échanges des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie | |
| | 5.3. Développement des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture | |
| | 5.3.1.Origines des importations en frais | 47 |
| | 5.4. Développement des filières d'importations | |
| | 5.4.1.Importations de poissons congelés | |
| | 5.4.1.1. Importations de filet de poissons frais ou congelés PT(0304) | |
| | 5.5. Développement des filières d'exportation des produits de la pêche | 49 |
| | 5.5.1.Exportation de la carpe d'eau douce | |
| 6. | Conclusion | 52 |
| | 6.1. Synthèse de l'analyse FFOM (SWOT) filière poisson du poisson | 54 |
| Ré | férences bibliographiques | 55 |
| An | nnexes | 56 |
| | Annexes 1 Programme d'enquête | 56 |
| | Annexes 2 Liste des personnes rencontrées | |
| | Annexes 3 Evolutions des principaux indicateurs socio-économiques du secteur MPRH. | 58 |
| | Annexes 4 Place actuelle de l'Algérie en Méditerranée | |
| | Annexes 5 Synthèse de l'expertise de commercialisation des produits de la pêche | |

Liste des Encarts

| Encart N° 1 Enquête du 04 au 20 2014 |
|---|
| Liste des figures |
| Fig. 1 Variations annuelles du taux d'inflation des produits alimentaires et poissons (2003/2013)7 |
| Fig.2 Evolution indiciaire des prix au débarquement et à la consommation du poisson frais 2003-20128 |
| Fig. 3 Evolution de la production de pêche nationale en mille tonnes (1960 et 2013)9 |
| Fig. 4 Structure de la production nationale de pêche par groupes d'espèces (2013)10 |
| Fig. 5 Evolution de la Structure de la production nationale de pêche par groupe d'espèce 2000-201310 |
| Fig. 5 Evolution de la flottille de pêche Immatriculée par métier 1990-201311 |
| Fig.6 Evolution Annuelle de la Flottille Active et Taux d'Immobilisation (2000-2013)11 |
| Fig. 7 Evolution de la Productivité annuelle moyenne par unité de pêche12 |
| Fig. 8 Evolution annuelle du prix moyen en débarquement par groupe d'espèces13 |
| Fig. 9 Evolution de la disponibilité alimentaire de poissons et fruits de mer en Kg/habitant/an en Algérie, |
| Maroc, Tunisie, Afrique et Monde (1961-2011) |
| Fig.10 Evolution de la production aquacole en Algérie 2002-2013 |
| Fig. 11 Evolution de la disponibilité et origine de protéines d'alimentation en Algérie 1961-201119 |
| Fig. 12 Taux d'approvisionnement des produits de la pêche des wilayas enquêtées32 |
| Fig. 13 Circuits de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie35 |
| Fig.14 Répartition de la chaine de valeur par stade de distribution de la sardine De Bouharoun41 |
| Fig.15 Répartition de la chaine de valeur Circuit court de la sardine De Bouharoun42 |
| Fig. 16 Evolution des importations, exportations et disponibilités des produits de la pêche en Algérie43 |
| Fig. 17 Evolution des importations et exportations de poissons en tonnes (2000-2014)44 |
| Fig. 18 Evolution des importations et exportations de poissons en DA (2000-2014)45 |
| Fig. 19 Evolution des importations de Poissons frais ou réfrigérés (0302) en tonnes 2000-201445 |
| Fig. 20 Evolution des importations de poissons frais (0302) des cinq pays fournisseurs 2010-2014 |
| Fig. 21 Evolution des importations de poissons congelés (0303) en tonnes 2000-201448 |

Fig. 22 Evolution des importations Filets de poissons frais, réfrigérés ou congelés (0304)48 Fig. 23 Evolution de la structure des exportions des positions tarifaires du chapitre 0349

Cadre de la mission

Longtemps marginalisé des politiques nationales de développement, le secteur de la pêche et des ressources halieutiques enregistre depuis 2012 une dynamique de développement soutenue. La filière poisson en Algérie est dotée d'un fort potentiel : lui permettant de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritive de la population, la croissance de l'économie nationale et la contribution à la diversification des exportations hors hydrocarbure.

Le plan AQUAPECHE 2020 élaboré par le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH) sur la base du bilan de la fin du quinquennat 2012-2014, vise la mise en place d'un mode de développement d'une pêche responsable et d'une aquaculture durable en Algérie. Le plan se décline en quatre axes (MPRH, avril 2014) :

- **AXE 1**. Promotion des filières de pêche et d'aquaculture intégrant la durabilité et la préservation des ressources et emplois ;
- **AXE 2**. Amélioration de l'approvisionnement du marché domestique, avec des produits de meilleure qualité et plus accessibles pour le consommateur ;
- **AXE 3**. Mise en place de dispositifs d'appui et de soutien adaptés au développement des filières pêche et aquaculture ;
- **AXE 4**. Consolidation de la gouvernance et renforcement de la gestion participative, au service du développement des capacités.

Notre mission s'insère essentiellement dans l'axe 2 du plan Aquapêche 2020. Néanmoins, la question de la distribution et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture est une question transversale qui contribue, à la fois, à la promotion des filières de pêche et d'aquaculture (Axe 1), qui nécessite la mise en place des dispositifs d'appui et de soutien spécifiques (Axe 3) et exige un renforcement de la gestion participative et des capacités de gouvernance (Axe 4).

L'assistance consiste à fournir « un appui à l'organisation et au fonctionnement des circuits de commercialisation des produits de la pêche et d'aquaculture ». Il s'agit de prendre connaissance des différentes interventions publiques, menées notamment ces dernières années par le ministère de la pêche, pour améliorer les conditions d'approvisionnement et d'organisation du marché des produits de la pêche et d'aquaculture. D'examiner les programmes de construction d'infrastructure au niveau des ports, notamment la réalisation et réhabilitation des halles à marées, des structures de distribution et des marchés de commercialisations de gros et détail, ainsi que la volonté d'organisation des professionnels et intervenants dans la filière poisson, armateurs, marins pêcheurs, mandataires, grossistes et détaillants, etc.

Introduction

Les algériens ont dépensé pour la consommation du poisson pour l'année 2011, 26.45 milliards Dinars Algériens (DA) soit, près de 1,5% de l'ensemble des dépenses alimentaires, dont 75% sont dépensés en milieu urbain (ONS, 2014). Plus de 80% de la consommation apparente des produits de la pêche est issue de la production nationale (MPRH, 2014). En Algérie, le secteur de la pêche a un rôle stratégique dans le renforcement de la souveraineté alimentaire. Il contribue à la croissance économique et à l'emploi, notamment au développement des systèmes productifs localisés.

Cependant, des contraintes diverses entravent l'intégration de la filière poisson et sa valorisation. Le dysfonctionnement du système de distribution et de commercialisation des produits de la pêche constitue un des éléments qui influent négativement sur l'essor du secteur et l'accès de la population à une protéine riche et hautement nutritive. La nouvelle dynamique de développement, enregistrée ces dernières années par les pouvoirs publics, vise justement à garantir les conditions de performance et de développement harmonieux et durable de la filière pêche en Algérie.

Aujourd'hui, Il est admis que les conditions qui règnent à l'aval de la filière pêche pilotent l'ensemble du fonctionnement des autres segments de cette filière et détermine plus, le développement de l'économie de la pêche. D'où l'importance de bien examiner les conditions de distribution et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture et les spécificités et les tendances lourdes de leur consommation en Algérie.

L'ampleur de l'espace, l'importance des volumes des flux de produits et des transactions, de la logistique et des acteurs intervenants, de l'information véhiculée et la périssabilité du produit justifient la complexité et la difficulté de l'étude de la question de distribution du poisson et les conditions de sa consommation.

Il faut savoir que l'observation de la distribution du produit de la pêche commence souvent à partir du stade de débarquement du poisson, entre l'armateur et le mandataire. La première mise en vente démarre « théoriquement » à partir du mandataire. Le produit va prendre des circuits de distribution et d'écoulement multiples et complexes selon l'espèce, la destination et les utilisateurs du produit: grossistes, demi-grossistes, exportateurs, transformateurs, détaillants et différents niveaux de la consommation finale: collectivités publiques, restauration hors foyer et ménages. Sachant qu'en Algérie, les consommateurs sont répartis et dispersés sur un vaste territoire, premier en Afrique en terme de superficie.

Ce rapport porte essentiellement sur la première partie de la mission à savoir : l'organisation et le fonctionnement des circuits de commercialisation et de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture. La question de l'analyse des programmes de réalisation des halles à marée et leur réadaptation, sera traitée dans le 2^e rapport qui va suivre.

Ce travail d'analyse et de synthèse consiste à appuyer l'organisation du fonctionnement de la distribution et des circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie. Il est le résultat de l'exploitation des rapports et des documents statistiques du Ministère de la pêche et de la FAO, et des résultats d'enquêtes de terrain et d'observations menées durant le mois d'août 2014 à travers quelques ports, marchés de distribution du poisson, barrages et villes de l'intérieur du pays (voir programme d'enquête en annexe).

Le rapport d'analyse de la distribution et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture prend en considération les commentaires faits lors des deux séances de vidéos conférences organisées par la FAO-Algérie à partir de Rome et de Tunis (Alger, 14 et 24 juillet 2014) et d'une façon prioritaire les orientations de Monsieur le Ministre de la pêche (MPRH) données lors de la réunion du 31 juillet 2014.

Encart N° 1 Enquête du 04 au 20 2014

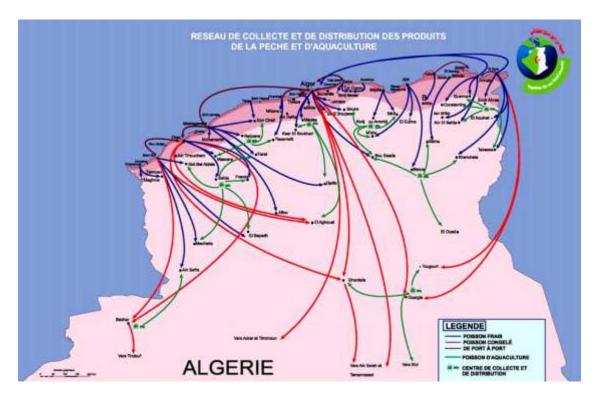
Suite aux orientations et recommandations de Monsieur le Ministre et dans le souci de se rapprocher davantage des acteurs de terrain et de consulter les professionnels de la filière poissons en Algérie (Armateurs et Patrons, Importateurs, Mandataires, Grossistes, Détaillants, etc), un programme de sortie sur terrain et d'enquête a été mis en œuvre avec l'appui de la Direction DPMO/MPRH durant la période du **04 au 20 aout 2014** (voir liste des personnes rencontrées en annexe).

L'enquête rapide vise à observer in situ les conditions de pêche maritime et continentale, d'observer le fonctionnement concret de la distribution et des circuits de commercialisation du poisson, de saisir la formation des prix et la chaine de valeur pour certains cas. Il s'agit d'assister à des moments de débarquement des captures et d'observer la première mise en vente au niveau de certains ports, de suivre des circuits de distribution du poisson en détail, de visiter des directions et des antennes de pêche à travers sept wilayas, à savoir : Alger (Port et pêcherie d'Alger), Boumerdes (ports de Zemmouri, de Cap Jinet, de Dellys et la plage d'échouage de Kaous), Tipaza (Port de Bouharoun), Jijel (Ports de Boudis, de Ziama, projet du port de Laouana, plage d'échouage de Bounar et Sidi Abdelaziz, marché de poissons de Jijel et Tekssana), Sétif (Marché de gros et détail de poissons) , Mila (Barrage de Béni Haroun et Antenne de Mila et de Constantine.

Des entretiens très riches et instructifs ont pu être réalisés avec des acteurs clefs de la filière pêche dans ces wilayas, notamment avec l'organisation des professionnels de la pêche (associations nationale des petits métiers, association de wilaya de petits métiers et association des plaisanciers pécheurs de Jijel, Chambre de pêche et d'aquaculture de la wilaya de Jijel, Armateurs/Patrons de pêche, Mandataires à Alger, à Bouharoun et à Boumerdes, Association de commerçants de gros en poissons de Sétif, importateurs-exportateurs de poissons, vétérinaires et différents cadres et responsables administratifs.

Le rapport présente les principales synthèses et conclusions des documents consultés et les résultats des enquêtes et entretiens menés avec les différents intervenants dans la filière poissons en Algérie. Des éléments communs et concordants sont apparus lors des différentes sorties dans différents sites enquêtés. Ces éléments sont présentés en détail et par ordre d'importance avec une analyse de certaines situations plus spécifiques.

1. Contexte général



Source: PNDPA - MPRH

En Algérie, les prix des produits de la pêche et de l'aquaculture sont devenus, ces dernières années, moins accessibles au ménage moyen. En effet, le prix du poisson, notamment le poisson bleu (80% de la production nationale selon MPRH, 2014) suit une tendance à la hausse par rapport au niveau de vie et au pouvoir d'achat des consommateurs. Par ailleurs, la demande sur les produits de la pêche a tendance à s'améliorer eu égard à l'amélioration des revenus et des salaires constatée, notamment depuis 2008.

35,00
30,00
25,00
20,00
15,00
10,00
5,00
0,00
-5,00
-10,00
-15,00

TX General
tx viande bœuf
tx viande mouton

Fig. 1: Variations annuelles du taux d'inflation des produits alimentaires et poissons (2003/2013)

Source : fait à partir des données de l'ONS, N° 178/ mai 2013

L'observation de l'évolution annuelle du taux d'inflation pour la période 2003 à 2013, montre que le taux d'inflation du poisson frais tire le taux général vers le haut d'une manière continue, notamment de 2006 à 2013, avec un pic de 27,14% en 2010 contre 3,91% taux général pour la même année. Cette croissance du taux d'inflation à partir de 2006 semble s'expliquer par la baisse des niveaux de production de poisson en Algérie qui décroit régulièrement à partir de 2006 (Voir Fig.3), avec un minimum enregistré en 2010.

Néanmoins, l'observation des prix au débarquement (MPRH, 2014) et les prix de vente affichés au stade de détail (ONS, 2013), permet de confirmer le constat d'un dysfonctionnement du système de distribution et de commercialisation actuel des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie.

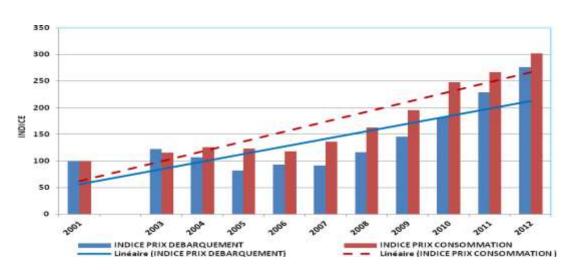


Fig.2 Evolution indiciaire des prix au débarquement et à la consommation du poisson frais 2003-2012 2001=100

Source: prix au débarquement MPRH, 2014 - prix à la consommation ONS 2013

L'observation de l'évolution des deux indices des prix de poisson entre 2003 et 2012 montre que les prix du poisson frais à la consommation ont tendance à augmenter plus rapidement que les prix au débarquement. Les prix de référence utilisés au débarquement sont ceux des petits pélagiques qui représentent plus de 80% de la production de pêche en Algérie. Ce qui ne va pas sans introduire un biais sur lequel il faudrait porter une appréciation (démersaux/pélagiques).

1.1. Caractéristiques de la production et de l'offre de poisson en Algérie

Les conditions qui règnent en amont de la filière pêche (les moyens et l'état des outils mobilisés dans la capture) les aires de débarquement des produits de la pêche, l'organisation du travail et les rapports de production et de propriété des moyens d'embarquement, contribuent certainement au renchérissement des produits de la pêche. ¹

Les niveaux de production et d'offre des produits de la pêche enregistrés ces dernières années ne semblent pas expliquer entièrement cette tendance haussière sur les prix des poissons à la

Rapport final 1 : Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. MPRH. PNUD/FAO - Chérif OMARI. 13 octobre 2014.

Dans le cas des pêcheries, cela suppose de trouver le juste milieu entre les différents types de pêches – pêche commerciale, pêche récréative et pêche de subsistance; pêche à petite et à grande échelle; pêche artisanale et industrielle –, ainsi qu'entre les différents types de filets, de navires et autres engins de pêche. Au sein de chaque groupe de pêcheurs, comme pour chaque type d'engins, il s'agit de trouver le bon équilibre entre les divers facteurs dont dépendent la pêche, notamment le travail, le capital, les technologies et la gestion.

consommation. D'autres raisons expliquent certainement ce **phénomène inflationniste** enregistré sur le marché des poissons en Algérie (13,25% poissons frais, 12,22% produits alimentaires frais et 8,89% taux d'inflation global en 2012) (ONS, mai 2013).

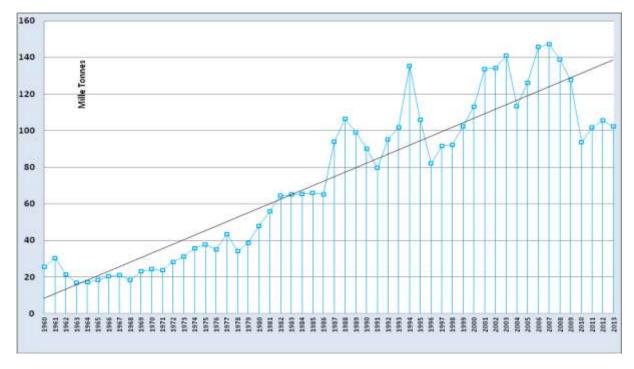


Fig. 3 Evolution de la production de pêche nationale en mille tonnes (1960 et 2013)

Source: 1960-2012-FAO - 2013 - MPRH-20/08/2014

L'observation de l'évolution de la production de pêche nationale sur une longue période 1960-2013 (53 ans) indique que : la production nationale a pris plus de 20 ans à partir de 1960 pour dépasser le cap des 50 000 tonnes en 1982. Le secteur de la pêche étant monopolisé par les colons a pris du temps pour être maitrisé par les algériens au lendemain de l'indépendance en 1962. La production a pris plus de 40 ans pour arriver à 100 000 tonnes dans les années 1990. Une tendance lourde est observée au cours des 20 dernières années pour une relative stabilisation de la production au-delà de 100 000 tonnes avec un pic de production de 146/147 mille tonnes enregistré en 2006/2007. La structure de la production nationale de pêche par groupe d'espèces (Fig. 4) montre la dominance des petits pélagiques Dans le volume de production avec 87%. Suivis des démersaux avec 8%, Mollusques 2%, crustacées 2% et grands pélagiques 1%.

L'observation de l'évolution de la production de pêche nationale entre 1960 et 2013, incite à poser plusieurs questions importantes (selon J.Catanzano) :

- Parle t'on des mêmes systèmes de production avant et après 1986 ou la pêche pélagiques se développe telle massivement après cette date expliquant en partie les fluctuations que l'on enregistre durant la seconde phase de la courbe (1986-2010? Que se passe t-il entre 1986 et 1987?
- Les fluctuations dans la seconde phase donnent elles à lire une fourchette indicative de variation possible des approvisionnements en petits pélagiques et si oui quel impacts sur le dimensionnement des industries possibles à terre ?
- Le développement massif des petits métiers garantit il le maintien d'un niveau de production des démersaux stables sur la période, cachant le déclin (surexploitation) des rendements des chalutiers démersaux ?
- Que dire alors des questions sur l'évaluation des stocks démersaux côtiers. Peut-on corriger les courbes de production d'estimation faite sur les débarquements des unités non professionnelles de pêche artisanale ?

Petits pélagiques
87%

Crustacés
2%

Mollusques
2%

Demersaux
8%

Fig. 4 Structure de la production nationale de pêche par groupes d'espèces (2013)

Source: MPRH, 2013

L'évolution de la structure de la production nationale de pêche montre pour la période 2000 à 2013 (fig. 5), la domination des petits pélagiques avec un taux qui varie entre 80 et 90 pour cent. Les démersaux viennent en deuxième place avec une part autour de 10 pour cent. Le reste est réparti entre grands pélagiques, crustacés et mollusques avec des quantités annuelles presque identiques.

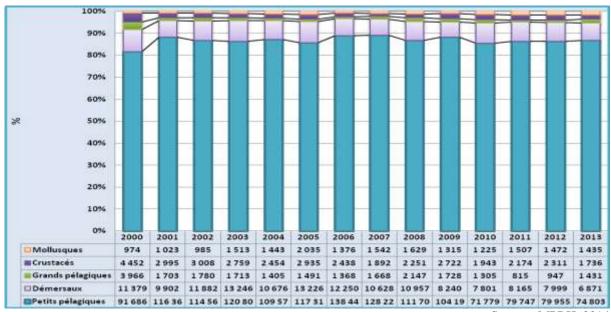


Fig. 5 Evolution de la Structure de la production nationale de pêche par groupe d'espèce 2000-2013

Source: MPRH, 2014

1.1.1. Evolution de la flottille de pêche immatriculée par métier

Globalement, la flottille de pêche s'est presque triplée entre 1990 et 2013. Elle passe de 1548 à 4583 unités pour la période considérée. Le nombre d'unités de petits métiers a augmenté d'une manière importante par rapport aux autres segments : sardiniers et chalutiers.

Le nombre de petits métiers s'est quadruplé, passant de 708 unités en 1990 à 2797 unités en 2013. Cela est dû certainement aux différents programmes publics d'investissements dans le cadre de la relance économique et d'emploi de jeunes.

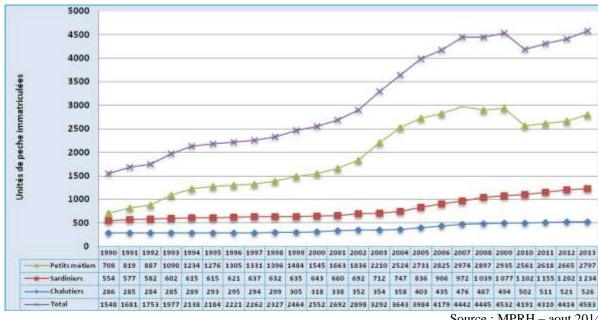


Fig. 5 Evolution de la flottille de pêche Immatriculée par métier 1990-2013

Source: MPRH - aout 2014

L'observation de près de l'évolution de la flottille de pêche en Algérie entre 2000 et 2013 montre le taux très élevé d'unités immobilisées par rapport au nombre d'unités immatriculés (Fig.6). Ce taux varie de 36,01% en 2012 à 45,28% en 2010, sachant qu'à partir de cette année le taux d'inactifs tend à la baisse eu égard à l'assainissement du fichier de la flottille nationale et la radiation d'unités inactives. On peut avancer que la flottille nationale de pêche enregistre en moyenne, une capacité de pêche active qui tourne autour de 60% dans le meilleur des cas selon les données officielles.

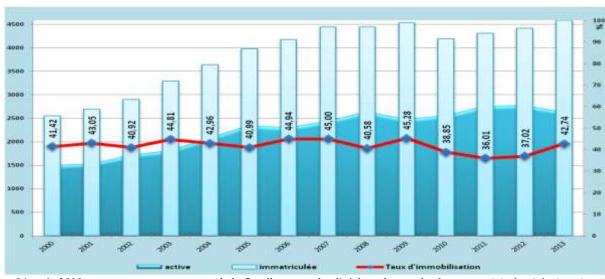


Fig.6 Evolution Annuelle de la Flottille Active et Taux d'Immobilisation (2000-2013)

L'année 2010 a connu un assainissement de la flottille nationale, d'où la radiation de plusieurs unités de pêche inactive. Source: MPRH - aout 2014 Cependant, ces données statistiques restent très relatives et incitent à la prudence. Sachant que des pêcheurs de petits métiers et même des sardiniers peuvent échapper aux collecteurs d'information et aux services de contrôle, et continuent d'activer d'une manière informelle dans quelques ports avec des astuces et ruses qui les rendent invisible sur les quais de débarquement prévus. Aussi, le peu de couverture des plages d'échouages par le contrôle administratif et la collecte d'informations, font qu'une partie significative de production et de captures informelles échappent aux statistiques officielles, notamment pour les plaisanciers.



Photos prise le 07 aout 2014 plage d'échouage d'El Kaous (Dellys) à 100 km Est d'Alger

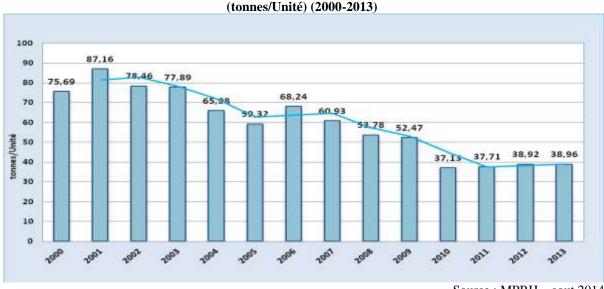


Fig. 7 Evolution de la Productivité annuelle moyenne par unité de pêche (toppes/Unité) (2000-2013)

Source: MPRH – aout 2014

L'observation de l'évolution de la productivité annuelle moyenne par unité de pêche de 2000 à 2013 indique clairement la baisse régulière des rendements de pêche mesurés à l'unité. Cette décroissance est réduite à près de la moitié, soit 75,69 tonnes en 2000 à 38,96 tonnes par unité de pêche en 2013.

Cette baisse semble s'expliquer par le taux d'inactivité des unités de pêche observé officiellement et l'augmentation sensible du coût de production et de sortie de pêche dû au renchérissement des équipements, des pièces et engins de pêche et de la main d'œuvre embarqués. Sans oublier la non performance du système d'information statistique pour récolter l'information fiable des captures, l'absence de la tenue du journal de capture par les patrons de pêche, malgré la réglementation et les difficultés des collecteurs d'information devant la non coopération de certains pêcheurs.

1.1.2. Evolution annuelle du prix moyen en débarquement par groupe d'espèces

L'évolution annuelle des prix moyens de débarquement par groupe d'espèces de poisson montre la tendance en figue 6 la tendance générale à la hausse, notamment à partir de 2007 et en particulier pour les groupes mollusques et grand pélagiques qui accusent une chute sensible dans les niveaux de production observée à partir de 2009 pour les deux groupe (voir fig. 6).

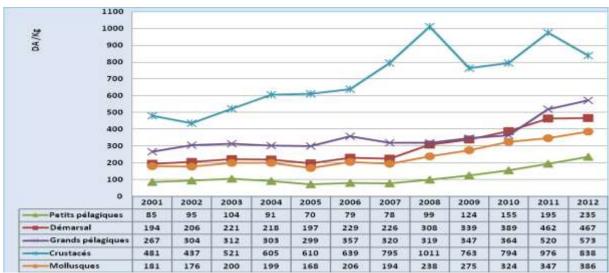


Fig. 8 Evolution annuelle du prix moyen en débarquement par groupe d'espèces

Source: MPRH, 2014

1.2. Caractéristiques de la Consommation et de la demande de poissons en Algérie

1.2.1. Consommations des produits de la pêche :

Le consommateur dispose potentiellement de 3 sources d'approvisionnement en matière de produits de la pêche : la production de capture, la production aquacole et l'importation, soit à des fins de consommation (frais, réfrigéré, congelé) ou de transformation pour la consommation humaine. La différence avec les exportations représente la disponibilité alimentaire, appelée également consommation apparente ; elle est exprimée ici en kg/an/hab.

Fig. 9 Evolution de la disponibilité alimentaire de poissons et fruits de mer en Kg/habitant/an en Algérie, Maroc, Tunisie, Afrique et Monde (1961-2011)

Source: FAOSTAT -aout 2014

La figure 8 montre clairement la faiblesse enregistrée dans la consommation apparente des produits de la pêche et de l'aquaculture par les algériens durant les 50 dernières années. Les niveaux de consommation en Algérie stagnent autour de 4 à 5 kg par habitant et par an depuis la fin des années 1980. Avant cette période la consommation ne dépassait guère les 3 kg par habitant et par an. Comparativement aux niveaux de consommation enregistrés en Afrique et dans les pays voisins, et d'une façon générale dans le monde : l'Algérie est bien loin derrière.

D'où l'urgence des mesures à prendre pour développer davantage le secteur de la pêche et améliorer sensiblement la disponibilité et l'accessibilité de ses produits par les ménages algériens et rattraper ainsi le gap de consommation.

La stratégie Aquapeche 2020 envisagée par le Ministère de la pêche trouve toute sa pertinence et son caractère hautement prioritaire.

En Algérie, l'objectif du secteur de la pêche est l'exploitation optimale de la ressource c'est-à-dire, celle qui assure le niveau nutritionnel maximal de la population en produits de la pêche tout en respectant sa préservation. L'atteinte de cet objectif nécessite une très bonne connaissance des conditions de production et d'offre, des conditions de consommation et de demande, et du système de distribution et de commercialisation des poissons en Algérie. Saisir les niveaux de consommation et les comportements alimentaires des algériens est un pari très difficile, eu égard à la complexité des systèmes de distribution et le caractère informel qui règne dans les transactions et les dépenses des ménages. Aussi, la consommation des produits de la pêche n'échappe pas à cette contrainte. (C.Omari in Alimenter les villes du Maghreb - FAO, 2006)².

Rapport final 1 : Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. MPRH. PNUD/FAO - Chérif OMARI. 13 octobre 2014.

² « La distribution du poisson reste très peu maîtrisée du fait qu'elle est exercée par des vendeurs ambulants et généralement avec des coûts très élevés. Cependant, les efforts déployés ces dernières années par les pouvoirs

1.2.2. Principales caractéristiques de la consommation de poissons en Algérie

Le Ministère de la pêche a commandité une étude de consommation de poissons par les ménages en Algérie. L'étude est basée sur une enquête qui s'est déroulée du **02 juin 2007 au 23 Août 2007** sur un échantillon important de ménages (**14 454 ménages**, MPRH, février 2008). L'enquête avait pour objet la collecte des données sur la disponibilité du poisson, sa consommation, les quantités et valeurs moyennes par ménage selon trois régions *-zones côtières, plaines et hauts plateaux, Sud-*, ceci pour diverses formes de consommation de poissons *-frais, congelé, et conserves-*, ainsi que pour différentes espèces, avec étude des fréquences de consommation selon différentes caractéristiques des individus. L'étude aboutit à plusieurs conclusions présentées ci dessous.

1.2.3. Disparités spatiales importantes dans la consommation de poissons

Le tableau 1 révèle que le niveau de consommation cache d'importantes disparités spatiales. Dans les régions côtières, on constate un niveau de consommation au dessus de la moyenne nationale, soit 8,01 kg/hab./an. A l'intérieur du pays dans les plaines et hauts plateaux on enregistre une consommation de l'ordre de 4,25 kg/hab./an. Dans les régions du Sud, le niveau de consommation est plus faible encore avec 3,35 kg/hab./an. Au niveau national, l'urbain consomme 7,31 kg/hab./an alors que le rural ne dépasse pas les 3,77 kg/hab./an. L'écart est plus accentué entre la consommation en milieu urbain des régions côtières (environ 10 kg) et le milieu rural des régions du sud (1,23 kg), soit un rapport de plus de 1 à 8.

Région Côtieres Plaines et Hauts Sud National Plateaux Dispersion Urbain Urbain Rural Total Fotal **Fotal** Total Consommation 9967 5474 8010(*) 5621 2605 4256 4092 1234 3350 7310 5787 moyenne (en gr)

Tab. 1 : Consommation moyenne annuelle par tête au domicile et par région

Source: MPRH-Étude ECHOtehnics, rapport final février 2008

Les contraintes sur l'offre empêchent une appréhension correcte de la demande. La contrainte de l'offre s'accentue de la région côtière vers le sud, passant de 35% à 55% (46% sur les hauts plateaux). Selon l'enquête de consommation 42% des ménages interrogés déclarent avoir cherché à acheter du poisson frais, mais indiquent qu'ils ont renoncé par manque de disponibilité, 3,3% pour le congelé et idem pour les conserves de poisson.

Selon l'enquête, la demande potentielle est estimée à un minimum d'environ 220.000 tonnes. L'enquête estime le déficit de l'offre de poisson frais en Algérie pour l'année d'étude à près de 35.000 tonnes/an, sur la base de l'estimation de l'offre de poisson frais de 185.000 tonnes.

publics en matière d'amélioration des conditions de la pêche et l'amélioration de la ration alimentaire, risquent d'être compromis, si les conditions de la distribution, du stockage et transport ne s'améliorent pas. Ainsi, une enquête sur les conditions de mise en marché du poisson doit faire associer les services du ministère de la pêche pour une meilleure prise en charge de l'intégration de la filière poisson.». pp24, SADA d'Alger- C.Omari FAO, 2006.

Le déficit est évalué à 18% de la production actuelle. Ce déficit explique la pression qui s'exerce sur l'offre de produits de la pêche par la demande potentielle. Ceci se répercute directement sur les prix du poisson, sachant que le déficit de l'offre est accentué par un surcoût dû au dysfonctionnement de la distribution et de la logistique.

1.2.3.1. Préférences pour la consommation en frais

Les ménages algériens ont une préférence de consommation pour le poisson frais. Ainsi, 93,8% de la consommation moyenne par tête au domicile sont constitués de poissons frais, 2,3% de congelés et 2,7% de conserves. La substitution du poisson congelé ou en conserve au poisson frais n'est pas vérifiée. La préférence pour le congelé et le poisson en conserve est plus élevée dans les plaines et hauts plateaux que dans les wilayas du sud ou côtières.

Tableau 2 Répartition des ménages suivant la forme de poisson préférée

| | Wilayate Côtières | Plaines et Hauts Plateaux | Wilayate du Sud | Total |
|--------------|-------------------|------------------------------|-----------------|-------|
| frais de mer | 97.1 | 90.8 | 95.3 | 93.8 |
| Congelè | 1.1 | 3.6 | 1,1 | 2.3 |
| Conserve | 1.0 | 4.2 | 2.4 | 2.7 |
| Autre | 0.7 | 1.4 | 1.1 | 1.1 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : MPRH-Étude ECHOtehnics, rapport final février 2008

Le fait que la préférence pour le poisson en conserve ne soit pas prononcée dans le sud indique bien que la consommation plus élevée de poisson en conserve, qu'on observe dans le sud, reflète un phénomène de substitution et non une préférence réelle.

Les raisons des préférences du poisson frais mettent en relief le goût et la santé. Pour le poisson congelé les critères évoqués sont la disponibilité et la correspondance au budget. Les prix moyens des espèces consommées sous forme fraîche, (sardine, saurel, allache et anchois), sont inférieurs aux prix des espèces vendues sous forme congelée (crevette, merlan, espadon...).

1.2.4. Segmentation de la consommation des produits de la pêche par espèce

Selon l'enquête de consommation, la connaissance des espèces par les consommateurs algériens, notamment dans l'intérieur du pays, est limitée. Dans beaucoup de situation, le seul poisson connu est pratiquement la sardine, certains consommateurs ont tendance à regrouper indifféremment sardines, allache, anchois et saurel sous le terme sardines. Tout le reste est désigné sous le nom générique de « Hout ». La crevette est connue parce que c'est le seul crustacé très répandu. Un effort de communication sur la nature des espèces de poissons est très souhaité pour vulgariser les noms d'espèces par les consommateurs. Les commerçants de détail et poissonnier doivent afficher le nom de l'espèce avec le prix.



Affichage des noms d'espèces de poissons par les détaillants à Sétif (enquête DPRH Sétif, aout 2014).

Consommation de poisson frais. Les espèces de poisson les plus consommés par les ménages, pour le poisson frais, sont la sardine (83,1%), le saurel (5,0%) et le rouget (1,6%). Les 10,3% restants se répartissent entre différentes espèces de poisson blanc et de poisson bleu.

Consommation de poisson congelé. Le merlan arrive en premier avec 55,9% des quantités de poisson congelé consommées, le calamar 9,6%, l'espadon 6,6%, le chien de mer 5,5%, la crevette 4,9%, le rouget 4,3%. On peut constater que les espèces consommées dans la forme congelée sont beaucoup plus variées que celles consommées en frais.

Consommation de poisson en conserve. 86,8% des quantités consommées sont du thon et 12,8% des sardines. Une faible variance des espèces est constatée. L'enquête de consommation révèle la tendance vers un modèle alimentaire qui opposerait les habitudes culinaires urbaines aux habitudes rurales. Cette opposition semble de plus en plus amortie par un effet de pénétration progressive du poisson dans tous les milieux. Le développement du transport sous froid, l'extension de la distribution du poisson à l'intérieur du pays et l'amélioration de l'offre des produits de l'aquaculture ont largement contribué à cette pénétration du poisson dans les villes de l'intérieur.

Tab.3 Préférences de consommation pour les différentes espèces de poissons en Algérie

| | c | ötières | Plaines e | t Hauts lateaux | | Sud | | Total |
|------------------------|--------|---------|-----------|--------------------|--------|-------|--------|-------|
| ESPECES | Urbain | Rural | Urbain | Rural | Urbain | Rural | Urbain | Rural |
| SARDINE(a) | 31 | 52 | .44 | 62 | 48 | 53 | 38 | .57 |
| CREVETTE(a) | 10 | 5 | 9 | 5 | 9 | 3 | 10 | 5 |
| MERLAN(a) | 10 | 6 | 9 | 4 | 8 | 4 | 9 | 5 |
| THON(e) | 4 | 3 | 9 | 9 | 18 | 30 | 7 | 7 |
| ROUGET(a) | 11 | 7 | 5 | 2 | 4 | 1 | 8 | - 4 |
| SAUREL(a) | 5 | - 8 | 4 | 4 | 0 | 0 | 4 | 6 |
| AUTRE POISSON BLEU(a) | 4 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| AUTRE POISSON BLANC(a) | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 |
| SARDINE(e) | 0 | 1 | 1 | 6 | 1 | 2 | 1 | 3 |
| CHIEN DE MER(a) | 2 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 |
| BONITE(a) | 3 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| PAGEOT(a) | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| ESPADON(a) | 3 | 1 | 1 | 0 | 0. | 0 | 2 | 1 |
| CALAMAR(a) | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| MERLAN(b) | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Autres | 10 | 7 | 6 | 3. | 6 | 4 | 8 | 5 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : enquête de consommation MPRH 2008

1.2.5. Décalage entre espèces consommées et les préférences

Les consommations effectives des ménages, en quantité de poisson frais, font ressortir la sardine avec près 83%, alors que par rapport aux espèces préférées, elle est à seulement 50,6%. La crevette, le merlan et le rouget recueillent des proportions de préférence largement plus élevées que la part de ces espèces dans la consommation. Les préférences sont donc beaucoup plus diversifiées que la consommation effective. Le problème de disponibilité des autres espèces de poisson en dehors de la sardine, limite la diversification de l'offre et par conséquent la demande sur ces espèces. Ainsi, la forte fréquence de consommation de la sardine fraiche semble être beaucoup plus subie que choisie.

Les niveaux d'offre de poissons exercent une forte contrainte de la consommation en quantité et en variétés de poissons. Dans le cas où l'offre par espèce pourrait se diversifier, une bonne partie de la demande non satisfaite, se reporterait sur d'autres espèces que la sardine. L'ajustement de l'offre suppose le règlement du problème de la distribution. La vente de poisson frais passe en grande partie par les marchands ambulants qui sont limités nécessairement à la sardine.

L'amélioration des structures de distribution par la multiplication de points de vente fixes peut faciliter l'écoulement, même de petites quantités, des variétés les plus importantes autres que la sardine.

1.2.6. Production et consommation des produits aquacoles

La production aquacole globale a connu un saut important de production par rapport à la période avant 2008 (figure 9). Cette production dépasse en moyenne annuelle 2000 tonnes avec un pic de 2780 tonnes enregistré en 2008. La production continentale demeure dominante par rapport à la production d'élevage et de la pêche récréative (cette dernière reste sous estimée eu égard au nombre croissant de pécheurs plaisanciers et le nombre de sites de débarquement qui échappe au collecteur d'information). Pour l'année 2013, la production continentale représente plus de 64% de la production aquacole globale, 19,6% est représentée par la production récréative, tandis que la part de la production issue de l'élevage est de 16,2%.

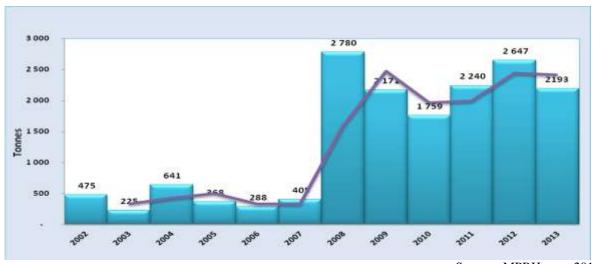


Fig.10 Evolution de la production aquacole en Algérie 2002-2013

Source: MPRH, aout 2014

Selon l'enquête de consommation, seul 5,4% des ménages algériens ont l'habitude de manger du poisson d'eau douce. L'absence de circuits de distribution du poisson d'eau douce à une large échelle semble être la contrainte majeure, même si parfois l'habitude de consommer du

poisson d'eau douce ou de lac est très élevée. Cette proportion dépasse 20% et atteint même 36% à son maximum. Pour les élevages de poisson, seule une minorité de ménages en a entendu parler, soit 34,4% selon l'enquête. Ceci confirme la faible communication aux algériens de tout ce qui est relatif au poisson de manière générale. On peut en déduire que la communication de masse est insuffisante sur les efforts de développement de l'aquaculture déployés par le ministère et les opportunités d'investissements dans le secteur

1.3. Disponibilité et origine des protéines entrant dans l'alimentation en Algérie

Le poisson est un aliment extrêmement nutritif, une source vitale de protéines et de nutriments essentiels, notamment pour de nombreuses populations pauvres à travers le monde.

En Algérie, près de 10% des ménages préfèrent le poisson à toute autre source de protéines animales selon l'enquête de consommation. Ces ménages ont une moyenne de consommation de 10,7 kg/tête/an. Pour la majorité des ménages, le poisson viendrait au troisième ou au quatrième rang dans leur classement sur (viande ovine, la viande bovine, le poulet, d'autres viandes blanches (dinde, oie et canard), le lapin et poisson. Cette tendance semble se confirmer par les niveaux de disponibilités et de consommation apparente de protéines d'origine animale en Algérie.

L'évolution de la consommation apparente (disponibilités) des protéines d'origine animale en Algérie (figure 10), montre clairement que, sur la période 1961-2011, l'essentiel des protéines est issu de la consommation du lait et des viandes. La disponibilité de ces deux sources de protéines croît d'une manière progressive et régulière durant la période d'observation. Cependant, la courbe de disponibilité des protéines issues des poissons et fruits de mer enregistre une stagnation autour de 2 g par habitant et par jour pour la période s'étalant sur 50 ans. Ceci peut s'expliquer par les niveaux de production de poissons en Algérie, qui ont tendance à stagner devant la croissance importante de la démographie enregistrée sur la période considérée.

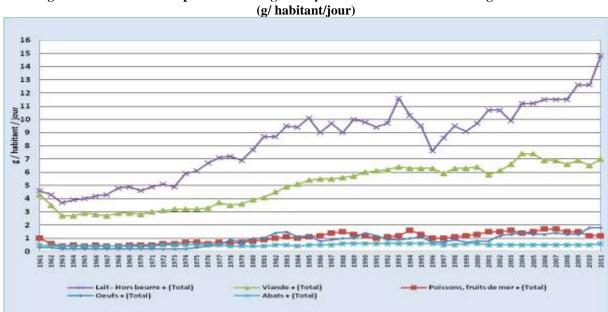


Fig. 11 Evolution de la disponibilité et origine de protéines d'alimentation en Algérie 1961-2011

Source: FAO –aout 2014 Service des statistiques et de l'information

1.3.1. Disponibilité des produits de la pêche

Parmi les variables explicatives du niveau de consommation, la disponibilité est fondamentale. L'éloignement des points de vente contribue à expliquer la faible fréquence des achats. Ainsi, la quantité moyenne achetée baisse très fortement dès lors que le point fixe de vente de poisson frais se trouve au-delà de 200 m. La consommation d'espèces, autres que les sardines, est liée à l'existence d'un point fixe proche ou d'un marché au poisson³.

Le marchand ambulant, comme seul point de vente proche, implique une absence d'hygiène, un risque de détérioration du poisson et un nombre limité d'espèces offertes. Les vendeurs ambulants forment une part importante de la distribution du poisson. C'est le mode de distribution de détail le plus fréquent comparativement au point de vente fixe ou au marché. La spécificité de ce mode de distribution est de pouvoir se calquer sur le volume du marché de manière spatiale et temporelle, au prix d'un appauvrissement du choix du consommateur d'une part et au prix aussi d'une prise de risque importante relativement à l'hygiène.

Aussi, les horaires d'achat montrent qu'une partie non négligeable, est vendue après 10h30 : 13% au niveau national. Ce sont environ 36% des quantités qui sont vendues dans des conditions de température élevée (chaleurs). La demande de poisson montre une assez forte sensibilité au prix. Les prix sont l'une des variables qui expliquent le mieux la consommation. L'enquête s'est déroulée du **02 juin 2007 au 23 Août 2007.** La période d'observation a couvert 12 semaines. Au cours de cette période les prix de la sardine n'ont pas montré de tendance spéciale à la hausse ou à la baisse. Ils ont fluctué la plupart du temps entre 80 et 120 DA, avec une moyenne de 95 DA le kg. Néanmoins, cette période d'observation dans l'étude de consommation (ECHOtechnics, 2008) n'est pas représentative si on considère les fluctuations significatives des prix de la sardine par rapport au cycle de variabilité des captures (selon l'observation de J.Catanzano).

Les mêmes prix sont enregistrés entre les régions côtières et les hauts plateaux. Les prix dans le rural sont légèrement inférieurs aux prix dans l'urbain. Tout se passe comme si les distributeurs et les vendeurs se contentaient d'appliquer une marge à un prix d'acquisition de la sardine qui serait pratiquement le même sur tout le territoire national.

Le taux de marge est ensuite modulé pour tenir compte des coûts de transport (Sud) ou de la demande (Rural). Le phénomène d'inflexibilité des prix de la sardine se retrouve aussi à travers l'évolution des prix en fonction des tranches horaires, aucune tendance à la baisse des prix n'apparaissant même après 10h30. Pour le merlan, le rouget et le saurel, la variabilité des prix est beaucoup plus forte.

Cela semble indiquer que la répercussion des coûts de distribution pourrait impacter la valeur moyenne nationale et opérer comme un stabilisateur répartissant les charges de commercialisation sur tous les marchés (de proximité comme d'éloignement) ? Les risques et pertes de produits post capture pourrait aussi peser sur la valeur de l'espèce au prix de détail compte tenu des conditions de détérioration rapide de ces espèces ? (selon J.Catanzano).

_

³ « Etude sur la consommation de poisson des ménages » Rapport final ; février 2008- MPRH

Encart n°2 : Le prix comme facteur explicatif de la consommation en poisson des ménages (Selon l'Etude sur la consommation de poisson des ménages en Algérie)

Les problèmes de disponibilité amènent naturellement à se poser la question de la manière dont s'ajustent les prix dans cette situation. Les prix constituent en effet un élément fondamental dans la demande de n'importe quel produit. Ils reflètent à la fois les coûts de production et la rareté du produit sur le marché.

Dans le cas du poisson les coûts résultent de la plus ou moins grande abondance de la ressource (réserves halieutiques), de la technologie utilisée (type de bateaux de pêche, équipement, qualifications), et des prix et quantités des facteurs de production. La multiplication des producteurs ces dernières années signifie plus de concurrence et, normalement, une pression à la baisse des prix, toutes choses égales par ailleurs.

Les choses sont en fait moins simples. Le mouvement de baisse des prix suite à une croissance de l'offre, peut être enrayé rapidement parce que la baisse des prix suscite une hausse de la demande et donc un mouvement de rééquilibrage des prix. Par ailleurs les marchés sont localisés, c'est-à-dire qu'on n'a pas en général le même prix sur tout le territoire national : il y a évidemment le coût du transport qui doit être pris en compte mais la demande aussi qui peut être plus ou moins importante.

Les prix se fixent donc en fonction d'une offre et d'une demande locale, à fortiori pour un produit périssable comme le poisson. Le prix sur un marché à Alger n'est par exemple pas le même que celui du même produit dans un village en milieu rural de la wilaya de Bechar. A Alger l'offre est plus importante car le consommateur peut varier ses points d'achat. Dans le village de Bechar, il s'agit pratiquement d'un monopole local et les prix ne sont limités que par ce que peuvent payer les consommateurs.

Un autre facteur à prendre en compte enfin est le risque de détérioration du poisson. Ceci devrait pousser normalement les marchands à fortement diminuer leur prix au-delà d'une certaine heure. Mais ce risque peut les pousser aussi à l'écouler dans une zone où le poisson est rare et n'est pas fréquent.

2. Système de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

2.1. Caractéristiques de la distribution alimentaire en Algérie

La distribution des produits alimentaires en Algérie est l'un des maillons faibles du système agroalimentaire national. Comme il est arrivé dans les économies au passé fortement étatisées, où la majorité des transactions étaient gérées par l'administration, l'intermédiation entre la production primaire et la consommation industrielle et /ou finale est un sous système vide. Dans le passé, il s'agissait d'une pure fonction logistique, dont la transformation et la privatisation sont très difficiles. Selon Enzo Caputo (2003) les infrastructures ne répondent pas à des critères de souplesse et d'efficacité et les professionnalités nécessaires ne sont pas disponibles.

Le commerce de gros est le fait essentiellement du secteur informel, caractérisé par le non respect des normes hygiéniques et de qualité, d'absence de transparence commerciale et fiscale.

Le commerce de détail est caractérisé par une grande pulvérisation (émiettement) et éclatement. Il existe une multitude de petits détaillants avec des coûts et des standards de qualité non compétitifs (Enzo Caputo, 2003).

Le dysfonctionnement de la distribution du poisson n'est pas spécifique en Algérie, mais dans le cas du poisson, cela est accentué par les conditions propres à ce secteur, qui règnent en amont de la filière et à la nature hautement périssable des produits de la pêche.

2.2. Caractéristiques de la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie⁴

On peut avancer le caractère déterminant des conditions qui règnent en aval de la filière poisson. Le segment de distribution joue un rôle de pilotage et d'intégration verticale de l'ensemble des segments et des intervenants le long de la filière poisson.

Les ressources halieutiques sont essentielles au développement économique national et souvent, le secteur du poisson constitue un pilier important de l'économie. En ce sens, il faut des politiques qui préservent les intérêts des petits producteurs, en leur permettant de contribuer à la sécurité alimentaire avec des produits qui apportent une qualité nutritionnelle, et une politique qui leur permette d'accéder aux marchés mais aussi d'obtenir des prix et des marges suffisantes pour une durabilité à long terme du système pêche (capture, valorisation, commercialisation).

Le système algérien se caractérise par une certaine opacité dans le fonctionnement des circuits de commercialisation due à la (quasi) absence de halles à marée et à l'importance de la vente directe. Aujourd'hui, les ventes et les diverses transactions sont réalisées et/ou finalisées à quai sans aucun contrôle standardisé et récurrent généralisé, d'aucune administration. Une nébuleuse de grossistes, de mandataires et/ou de revendeurs représente l'unique acteur du circuit de commercialisation des produits de la pêche en Algérie (J.Catanzano, FAO)⁵.

La commercialisation des produits de la pêche couvre tous les aspects de l'activité à partir de la mise à quai de la capture jusqu'au consommateur final. La performance du système de commercialisation exige que le temps écoulé entre la capture et l'arrivée chez le consommateur doit être réduit au minimum. Pour cela, l'état des infrastructures portuaires, des halles à marées, des moyens de transport, de la chaine de froid et des industries de transformation sont des facteurs déterminants qui vont peser directement sur la performance du système.

2.2.1. Le circuit général de la mise en marché des poissons frais

Le schéma est le suivant :

1. le pêcheur débarque ses captures (poisson bleu pour ce cas) à quai pour la première vente par le mandataire. Ce dernier peut aussi être revendeur comme c'est le cas au port de Jijel (Boudis);

⁴ **Selon la FAO, un système de commercialisation** est défini comme la chaîne de liens entre les producteurs / fournisseurs et consommateurs / utilisateurs, y compris tous les mécanismes, les flux, les échanges, les services et les opérateurs, et qui déterminent les relations entre les gains des producteurs et la fourniture du produit physique.

S'écoulent à travers un système de commercialisation qui fonctionne bien, des informations sur les prix, la situation du marché, les tendances, les préférences des consommateurs, etc. ainsi que les flux de produit physique, et monétaire, des crédits et des droits de propriété. (FAO, 2014) https://www.fao.org/fishery/topic/2892/fr Cité le 25 July 2014]

 $^{^{\}rm 5}$ J. Catanzano, « Analyse du système d'information algérien » Rapport d'expertise FAO.

- 2. les enchères à la muette s'entament dans le cas des régions du Centre et de l'Est du pays sauf à Annaba et à l'Ouest où les enchères prennent la forme de criée dite localement la « Poukha ».
- 3. Sous criée ou à la muette, la fixation du prix se fait par un système d'enchères ascendantes. Un certain nombre de facteurs peuvent influencer ces enchères : l'importance des quantités débarquées, la taille ou le poids moyen du poisson, les débarquements de poissons frais dans les autres ports, les substitutions possibles entre espèces et produits.
- 4. le premier acheteur, un grossiste généralement ou demi-grossiste, enlève ses achats et les transporte jusqu'à son magasin; glacer les caisses de poissons achetés et les expédier selon les circuits courts ou longs.
- 5. entre le revendeur et le client suivant (qui peut être un grossiste, ou un poissonnier privé) le transport est généralement à la charge de l'acheteur expéditeur. Le coût de transport dépend de l'éloignement des lieux de vente.

2.2.2. Les intervenants dans la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture

Le Ministère de la pêche a réalisé une enquête de commercialisation première du genre pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture de par sa conception, son approche et la taille de l'échantillon, d'une importance nationale.

L'enquête a été réalisée **du 16 au 30 Décembre 2012** au niveau des différents sites pris comme échantillon selon des critères prédéfinis. L'enquête visait à avoir une meilleure visibilité des circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à travers le suivi de toute la chaîne de commercialisation, depuis l'armateur jusqu'au vendeur détaillant, en passant par les mandataires, les grossistes et les concessionnaires pour l'aquaculture.

Tab. 4 Taux d'échantillonnage par ports de pêche et par types de métiers

| Port | Chalutiers actifs | Sardiniers actifs | Petits métiers actifs | Thoniers actifs | Nombre de Mandataires | Nombre de Mandataires échantillonnés | Taux d'échantillonnage en% |
|------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------|--------------------------|--|----------------------------------|
| Alger | 8 | 30 | 9 | 1 | 11 | 9 | 81,82 |
| Annaba | 36 | 85 | 67 | 0 | 15 | 5 | 33,33 |
| Arzew | 9 | 44 | 19 | 0 | 10 | 7 | 70,00 |
| Azeffoun | 10 | 20 | 10 | 0 | 5 | 5 | 100,00 |
| Béni-Saf | 29 | 16 | 42 | 0 | 2 | 2 | 100,00 |
| Bouharoun | 25 | 36 | 47 | 1 | 20 | 8 | 40,00 |
| Bouzedjar | 53 | 80 | 57 | 1 | 14 | 5 | 35,71 |
| Ghazouat | 68 | 44 | 24 | 0 | 12 | 10 | 83,33 |
| Khemisti | 0 | 21 | 4 | 0 | 5 | 3 | 60,00 |
| Mostaganem | 40 | 64 | 33 | 0 | 21 | 10 | 47,62 |
| Ténès | 18 | 66 | 45 | 2 | 20 | 13 | 65,00 |
| Zemmouri | 1 | 67 | 20 | 0 | 6 | 5 | 83,33 |
| Total | 288 | 620 | 387 | 5 | 147 | 83 | 56,46 |

Source : enquête nationale de commercialisation MPRH, 2013

L'enquête nationale sur les circuits de la commercialisation a tenté de saisir concrètement la fonction et l'activité centrale du mandataire et du grossiste de poisson dans le système de distribution actuel des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie. Ceci a contribué au

cadrage réglementaire de l'activité du mandataire grossiste, à travers la promulgation du décret exécutif n° 14-165 du 26 mai 2014, publié dans le journal officiel du 12 juin 2014⁶.

2.2.2.1. Caractéristiques principales des Mandataires⁷

En général, une situation de type oligopolistique est rencontrée là où les mandataires opèrent quels que soient les ports algériens. En moyenne nationale, chaque mandataire couvre 05 chalutiers, 06 sardiniers et 10 petits métiers, ce qui représente un portefeuille diversifié et volumineux en chiffre d'affaires de référence notamment quand on sait que les marges moyennes avoisinent les 12% sur la totalité des ventes. Presque un mandataire sur trois (31%) annonce ne pas être satisfait de ce taux de commission.

Les principales causes de non satisfaction déclarées par les mandataires se résument dans l'augmentation des charges d'un côté et la diminution des débarquements d'un autre côté. Aussi le taux de la commission est variable d'un port à l'autre

Selon l'enquête (MPRH, 2013) le mandataire réalise en moyenne une vente voisine de quatre tonnes lors d'une bonne journée d'activité (fig. 5). Cette quantité est sous estimée, eu égard aux faibles chiffres déclarés pour des raisons d'échappement fiscal.

Tab. 5 : Tonnage moyen vendu par jour par le mandataire dans les ports enquêtés

| Port | Tonnage réalisé en bonne journée (tonnes) | Tonnage réalisé en journée moyenne (tonnes) | Tonnage réalisé en mauvaise journée (tonnes) |
|------------|--|--|---|
| Alger | 3,30 | 1,38 | 0,94 |
| Annaba | 1,79 | 0,50 | 0,05 |
| Arzew | 4,70 | 2,00 | 0,60 |
| Azeffoun | 11,00 | 3,10 | 1,11 |
| Béni-Saf | 5,00 | 0,65 | 0,00 |
| Bouharoun | 15,00 | 6,00 | 1,00 |
| Bouzedjar | 13,50 | 8,17 | 4,13 |
| Dellys | 3,50 | 1,00 | 2,00 |
| Ghazouat | 3,52 | 2,48 | 1,17 |
| Khemisti | 6,00 | 2,00 | ND |
| Mostaganem | 1,26 | 0,64 | 0,13 |
| Ténès | 0,64 | 0,32 | 0,09 |
| Zemmouri | 9,35 | 3,44 | 0,55 |
| Total | 4,11 | 1,83 | 0,73 |

Source : enquête nationale de commercialisation MPRH, 2013

Près d'un tiers des mandataires sont en même temps armateurs et 70% d'entre eux sont arrivés au métier de mandataire par expérience sur le terrain. L'expérience moyenne d'activité dans

Rapport final 1 : Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. MPRH. PNUD /FAO - Chérif OMARI. 13 octobre 2014.

⁶ **Décret exécutif n° 14-165 du 26 mai 2014** fixant les conditions d'exercice de l'activité de mandataire -grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture (JORDP N°32 du 12 juin 2014 p 5).

⁷ Le taux d'échantillonnage moyen national est de plus de 56% de la population des Mandataires au niveau des ports échantillonnées par l'enquête national de commercialisation (MPRH, 2013).

les ports est de **22 ans** (44 ans à Bouzedjar-Wilaya de Témouchent). Aussi, **53%** des mandataires ont un niveau d'instruction limité (primaire et moyen), et **20%** ont suivi une formation dans le domaine de la pêche. C'est un vrai handicap pour les intégrer dans un cursus de formation et de perfectionnement.

Plus de la moitié des mandataires (52%) ne sont pas inscrits au registre du commerce. 35,9% qui sont inscrits, sont inscrits en qualité de mandataire, les autres sont déclarés en tant que détaillants. Par ailleurs, plusieurs mandataires pensent qu'il n'y a pas un statut de mandataire du poisson au niveau de Centre National du Registre du Commerce (CNRC). 70% des mandataires sont assurés (de quel type d'assurance parlez vous ici)? La majorité des mandataires (75%) ne sont pas affiliés à une association professionnelle. Le reste, 16% est affilié aux chambres de la pêche et de l'aquaculture. Ce qui freine l'organisation de la profession et rend difficile leur visibilité par l'administration.

La majorité des mandataires ne dispose pas d'une aire du stockage (89%). Parmi ceux qui en dispose, à peine plus de 1 sur 2 (55%) est propriétaire et 33% sont des locataires. Plus de la moitié des mandataires ne possèdent pas de moyens de transport (55%). 57% des mandataires suivent la variation des prix au niveau des autres ports ce qui explique que la formation des prix ne dépend pas uniquement de la variation des quantités pêchées au niveau local.

40% des mandataires fixent les prix après concertation avec leurs collègues, que ce soit au niveau du port d'activité ou d'autres ports. Le choix est arrêté sur la base d'un équilibre entre la disponibilité des produits et la demande dans une dimension qui dépasse souvent la localité du port, à savoir régionale et même nationale. La majorité des paiements s'effectue **le jour même où**, au plus tard durant la semaine qui suit la vente. **Un tiers** des mandataires seulement délivre une facture lors de la vente.

2.2.2.2. Caractéristiques principales des grossistes⁸

L'activité de grossiste est importante dans le système de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture. Cependant, ces grossistes comme les mandataires n'opèrent pas dans des marchés spécialisés de gros, du fait de la faible réalité des halles à marée au niveau des ports. Près du quart des grossistes sont informels (23% ne sont pas inscrits au registre du commerce), les wilayas d'Oran et d'Alger arrivent en tête des wilayas ou le taux de grossistes informels est élevé, avec respectivement 29% et 23%. Leur approvisionnement se fait par des mandataires, généralement au niveau de la même région. Néanmoins, les grossistes de la wilaya de Sétif sont très dynamiques et s'approvisionnent sur l'ensemble des ports algériens. Ces derniers ont créé la première association agréée des commerçants grossistes en poissons de la wilaya de Satif. De ce fait, un projet de réalisation d'un marché de gros d'intérêt national est programmé dans la ville de Sétif (enquête expert, août 2014).

L'enquête nationale (MPRH, 2013) relève que la plupart des grossistes (81%) n'ont pas de formation dans le domaine de la pêche. La majorité a un niveau d'instruction très bas (66%),

⁸ L'enquête nationale (MPRH, 2013) a concerné toutes les wilayas côtières plus les wilayas de l'intérieures suivantes : Sétif, Sidi-Bel-Abbès, Ouargla et Bechar. L'échantillon est fixé à 10 % des grossistes activant dans le domaine et pas moins de 05 grossistes par wilaya.

25% ont un niveau secondaire et 5% universitaire. Ainsi, 30% ont un niveau au moins secondaire.

Pour la quasi totalité des grossistes (95%) les prix sont fixés à l'enchère. Deux sur trois suivent la variation des prix en temps réel au niveau des autres ports, notamment par les appels téléphoniques. Généralement, le prix est fixé selon la disponibilité du produit et la demande. En pratique, d'autres facteurs interviennent dans la formation du prix (contact avec le mandataire et/ou grossistes entre eux).

Plus de la moitié des grossistes (57%) règlent leurs fournisseurs à la semaine bénéficiant ainsi d'un crédit acheteur. Le reste des grossistes effectuent les paiements le jour même après chaque vente (un effet de fidélisation est constaté par des relations familiales et traditionnelle entre un réseau de commerçant bien connu). Il faut signaler que la tendance actuelle est le paiement au quotidien des achats/ventes et en cash à chaque transaction. Les risques de non paiement et la baisse de confiance règnent dans les circuits de commercialisation du poisson. Certains grossistes, notamment d'Alger, s'approvisionnement auprès des fermes aquacoles qui se trouvent au niveau de Cap Jinet (Wilaya de Boumerdes) et à Azeffoun (Wilaya de Tizi-Ouzou).

Les principaux clients des grossistes sont les collectivités et les institutions publiques, surtout pour le poisson bleu (casernes, hôpitaux cités universitaires, bases vie au Sud, etc.). Les grossistes approvisionnent également les restaurants dans les grandes villes, en particulier pour le blanc. Pour le reste des clients c'est le poisson bleu qui est généralement demandé. Tous les grossistes enquêtés ont déclaré qu'ils possèdent un moyen de transport. Aussi, 40% ont déclaré qu'ils établissent une facture lors de la vente de leurs produits. Parmi eux, certains l'établissent seulement à la demande du client.

L'ensemble des grossistes enquêtés (MPRH, 2013) rencontre des contraintes et blocages liés au manque de service vétérinaire, aux conditions d'hygiène et de sécurité. Puis, à un degré moindre au manque de glace, à la cherté du poisson et aux horaires d'entrée des chalutiers.

2.2.2.3. Caractéristiques principales des détaillants⁹

L'enquête nationale de commercialisation (MPRH, 2013) a porté sur 163 détaillants répartis sur quinze Wilayas parmi lesquelles onze sont côtières. L'enquête révèle que la majorité des détaillants sont très jeunes et ont moins de vingt ans (86%). Ce métier attire donc plutôt les jeunes dont une proportion relativement importante avec de l'expérience (moins de 10 ans).

La majorité des détaillants (sédentaires ou ambulants) n'ont pas une autre activité (85%). Parmi eux, 23% sont des retraites. Il faut signaler que 60% des détaillants enquêtés sont inscrits au registre de commerce. Ces données laissent dire que ce métier est relativement rentable et permet d'avoir un niveau de vie plus au moins satisfaisants pour ces commerçants.

Pour les détaillants sédentaires enquêtés, 45% ne sont pas propriétaires de leurs locaux. La location moyenne mensuelle est estimée à 13 800 DA. Elle varie de 5 000 DA à 30 000 DA,

Rapport final 1 : Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. MPRH. PNUD /FAO - Chérif OMARI. 13 octobre 2014.

⁹ L'enquête Cconcerne toutes les wilayas côtières en plus des wilayas intérieures suivantes : Sétif, Sidi-Bel-Abbès, Ouargla et Bechar, avec deux strates au niveau de chaque wilaya, zone urbaine et rurale.

selon les locaux de vente et la nature du gestionnaire (privé ou public). Sachant que toutes ces charges sont comptabilisées pour fixer le prix de vente.

48% des détaillants sédentaires, ainsi que 45% des détaillants ambulants possèdent un véhicule pour le transport de marchandise. Pour le reste, la location mensuelle des véhicules de transport est estimée à 2 400 DA. L'analyse des types de poissons vendus par les détaillants enquêtés montre que les poissons bleus et blancs sont dominants, avec respectivement 45% et 44%, le reste est équitablement réparti entre crustacés et mollusques. Les pertes de produit à la commercialisation (impropre à la consommation) sont estimée à près de 11%. En général, les problèmes rencontrés par les détaillants se résument à : la fiscalité, l'assurance, le manque de glace, l'absence de locaux, les conflits entres les autres intervenants et le manque de sécurité au niveau des ports de pêche.

2.2.3. Cas du port de Bouharoun - Wilaya de Tipaza (août 2014)

Bouharoun est un port important dans la région centre (Wilaya de Tipaza). Il approvisionne beaucoup de wilayas du Centre et de l'Ouest : Mascara, Chlef, Ain Defla, Djelfa, Tizi Ouzou, Bouira, Sétif et Alger. C'est un port qui enregistre des pratiques violentes et où l'insécurité règne devant l'absence des services de sécurité et du vétérinaire, notamment la nuit aux heures des débarquements du produit. Les acheteurs et clients du port sont obligés d'accepter l'intermédiation d'un revendeur de la localité, reconnu et habitué du port pour leur garantir la sécurité de leur achat et la protection contre les tentatives de vol et d'intimidation. En contre partie ce revendeur protecteur prend une marge forfaitaire qui fluctue entre 100 et 300 DA la caisse selon le cours du jour (enquête expert, aout 2014).

Encart N°3: Le cas du Mandataire de Bouharoun

Agent de père en fils généralement anciens armateurs ou patron de pêche reconvertis. Il travaille avec une commission qui varie de 5 à 12%. La commission est de 5% quand l'armateur est lui même mandataire pour son propre compte à travers ses enfants ou proches. Le mandataire prend 12% quand il est autonome et exerce son activité classique. Il assure l'emballage, contribue dans les dépenses et finance les charges de production et d'équipages, sous forme de crédit et d'avances sur production future.

Par ailleurs, la comptabilité et le règlement des revenus des marins (parts) au débarquement se fait, de plus en plus, le jour même. Selon notre interlocuteur au port de Bouharoun Depuis les difficultés vécues l'hiver passé, les marins pécheurs ont exigé leur payement journalier. Cette pratique arrange les intervenants, notamment les grossistes revendeurs qui cherchent à réduire les risques de non payement et d'escroquerie en demandant un règlement cash des transactions pour pouvoir régler l'armateur et mandataire le jour même.

Ceux qui pratiquent les enchères à la muette critiquent la pratique à la criée « Poukha » et dénoncent le fait que des possibilités d'ententes et d'arrangements peuvent exister entre mandataires et grossistes acheteur lors des opérations d'enchères. Parfois, le mandataire sait d'avance à qui va attribuer la marchandise, les liens historiques et de solidarité sont très forts dans le métier. Un grossiste qui a dépanné un armateur en période de difficulté peut être avantagé le moment voulu devant ses concurrents.

Ainsi, les enchères technologiques et anonymes dans l'enceinte des halles à marée sont fortement souhaitées par cet opérateur pour échapper à des pratiques d'entente et de tricherie. Seulement, il faut formaliser l'activité du mandataire qui reste non réglementé. Selon notre interlocuteur, le revenu journalier d'un mandataire de plusieurs bateaux peut atteindre 150 à 200 000 DA par journée d'activité, sachant qu'il y a des jours d'arrêts de travail. Par contre les grossistes sont généralement formels avec un registre de commerce déclarés contre paiement d'impôts forfaitaires. Le déplacement des produits et le local de commerce les obligent à détenir un registre de commerce en activité.

Encart N°4: Le grossiste-expéditeur à Bouharoun

Il assure le transport et la livraison du poisson avec fourniture de quantité de glace correspondante : Dans le cas de l'expéditeur au commerçant de Djelfa qui exerce un monopole sur toute la wilaya, où il est équipé d'une chambre froide et de points de vente fixe. Sachant qu'à Djelfa la vente de la sardine dans la rue est interdite avec obligation toujours de la glace sur le produit.

Parfois le grossiste peut approvisionner un acheteur de Sétif, en attente dans les ports de l'Ouest, notamment à Bouzedjar (Ain T'émouchent): un appel téléphonique et la transaction est vite conclue au moment du premier débarquement de la soirée, à partir de 22h-23H (1ere soirée dans le langage courant des pêcheurs). Le choix se porte sur la sardine de calibre « ¾ » selon le langage, c.à.d. de taille acceptable qui résiste au transport et à la chaleur. Le prix et la quantité sont arrêtés avant l'enlèvement à partir de 4 heures du matin, l'heure d'arrivée du camion directement de l'Ouest en partance vers Sétif, l'autoroute aidant accélère les choses. Les commerçants de Sétif sont connus pour leur professionnalisme et leur capacité à manipuler des volumes importants de poisson et une production importante de glace (certains ont des unités de 10 000 tonnes de glace) avec de grands camions frigorifiques. Ils approvisionnent les régions du Sud et Sud Est, telles que les wilayas d'Oued Souf et d'Ouargla.

Les prix de la sardine peuvent fluctuer pendant une seule nuit, selon le moment du débarquement ou de la capture la cale ou selon les pêcheurs « Calla ». Ainsi, le prix de la soirée (vers 22h-23H) peut démarrer à 1300 DA la caisse en bois de 20 Kg en moyenne. A la demi-soirée (entre 2 et 4 h du matin) le prix dépasse 1500 DA la caisse. Pour les débarquements de la matinée (5 - 6h) la sardine peut dépasser les 3000 DA la caisse avec l'arrivée des acheteurs nombreux, notamment ceux du circuit local et direct. Le contact est établi avec les autres ports pour estimer les autres débarquements et l'offre globale de la journée. Si les bateaux sont moins nombreux au débarquement, les prix de la sardine peuvent flamber et réciproquement. En cas d'absence d'acheteurs et quand tout le monde a acheté, notamment avec une capture mélangée, les bateaux qui arrivent en retard, en l'absence de conserverie, alors le poisson peut être rejeté en mer.

Pour notre interlocuteur-mandataire grossiste et ex : patron-armateur à Bouharoun, la ressource de poisson a baissé devant la réduction de l'écoulement des ruisseaux d'eau douce captés par la construction des barrages et retenues collinaires. L'urbanisation accélérée et la construction des cités sur le littoral dans la région ont accentué la pollution de la mer avec les rejets des égouts. En plus des pratiques des pécheurs avec des petites embarcations qui utilisent des méthodes nuisibles et des filets sur les zones de repos biologique et détruisent la ressource pendant cette période. Pour protéger la ressource, notre interlocuteur **recommande la création des zones protégées**. Il faut sensibiliser et impliquer les pécheurs eux même dans la gestion de ces aires marines et expliquer l'intérêt de la zone protégée pour la reproduction de la ressource et partant, l'intérêt futur des pêcheurs de la région. Si c'est nécessaire, il faut imposer le respect de ces zones avec des sanctions sévères pour les récidivistes.

On signale également la pratique de quelques chalutiers, qui pêchent au large durant la période de fermeture au delà de 3 miles nautiques, au retour certains pêchent également à l'intérieur des 3 miles, c'est un réel problème. Les pêcheurs de petits métiers doivent intervenir pour signaler ces pratiques illicites. Néanmoins, pour notre expert de Bouharoun, le poisson pélagique n'a pas tellement baissé. C'est un poisson migrateur. C'est plutôt le poisson de fond qui a baissé, heureusement qu'il y a des « fossades » dans la région. Aussi, il recommande de jeter des pavés qui peuvent constituer des zones de reproduction et les pêcheurs évitent de passer afin d'éviter les pertes de filet et autres engins de pêche.

2.2.4. Cas de la pêcherie d'Alger (août 2014)

La pêcherie d'Alger est l'une des plus anciennes en Algérie. Elle date des années 1937/39. Dans le cadre de l'expertise, plusieurs sorties d'observation ont été menées notamment le 26 juin 2014 en compagnie des experts et au début du mois d'août individuellement. Dans l'enceinte de la pêcherie, exercent 13 mandataires avec des bureaux, glacières et espaces d'exposition des produits de la pêche, destinés en particulier au poisson blanc et aux crustacées.



Photo 1. Pêcherie d'Alger (Aout 2014)

2.2.4.1. Espace de vente informelle de poissons à la pêcherie d'Alger

Notre entretien avec quelques mandataires nous a permis de savoir qu'ils sont très gênés depuis quelques années par l'émergence d'un espace informel de vente de poissons à l'extérieur de la pêcherie. Cet espace n'obéit ni au contrôle ni au passage du vétérinaire à cause de l'insécurité qui y règne. Selon nos interlocuteurs, cette activité a commencé avec la vente de la sardine débarquée à l'extérieur de la pêcherie durant la période d'insécurité des années 1990. Les magasins de gros en quincailleries situés en face de la pêcherie ont commencé à être loués par des intervenants dans la distribution du poisson. Ces dernières années des volumes importants de poisson transitent par cet espace. Des produits des pêches des autres ports et espaces de débarquement au niveau national sont vendus, des produits d'élevage aquacole, des produits importés des pays voisins, d'Afrique de l'Ouest et des pays de la Méditerranée du Nord et d'autres origines sont exposés devant les magasins.

Il faut savoir que ces produits importés ne sont pas autorisés par le vétérinaire et ne peuvent accéder au sein de la pêcherie d'Alger (selon les mandataires).

On peut dire que le fonctionnement normal de la pêcherie d'Alger est pénalisé à plusieurs titres par une concurrence déloyale exercée sur cet espace d'échange informel :

- Les clients ne rentrent pas à l'intérieur de la pêcherie à cause du contrôle du vétérinaire à l'entrée et sortie des produits et son absence à l'extérieur;
- Les taxes payées par les mandataires et les acheteurs à 100 DA par caisse, qui sont partagés entre les deux parties.
- L'heure d'ouverture tardive à 5h30 n'arrange plus l'activité à l'intérieur, sachant que les transactions à l'extérieur commencent à toute heure, notamment à partir d'1 heure du matin, dès qu'il y a arrivage ou débarquement de poisson. Notre interlocuteur, ancien mandataire avec carreau, recommande l'ouverture de la pêcherie au moins à partir de 3h du matin.

Avant l'apparition de cet espace, rien ne se vendait avant l'ouverture de la pêcherie et des enchères. Les débarquements de soirée de la sardine rentrent à la pêcherie et ne se vendent pas avant l'ouverture aux enchères à 5h30, maintenant à partir d'1 heure du matin, elles sortent à l'extérieur. Il faut savoir que les captures du port d'Alger approvisionnent partiellement la capitale. D'autres arrivages sont nécessaires pour le complément. Les grossistes du poisson bleu assurent la distribution des détaillants, à travers des revendeurs qui activent en réseau fixe et ambulant en charrette qui sont répartis d'une manière permanente et structurée sur les quartiers de la ville.

Pour le poisson blanc, des volumes importants arrivent d'autres régions, notamment d'Annaba, la Calle et les pièces de qualité de Jijel et d'Arzew. Les mandataires approvisionnent les collectivités (casernes, hôpitaux, cités universitaires, etc), les sociétés au Sud (SONATRACH) et les grands Hôtels d'Alger. Avant, les restaurants à Alger s'approvisionnaient directement à la pêcherie. Actuellement avec la multiplication des intervenants, les acheteurs livreurs assurent des livraisons régulières de poissons pour les restaurants.

Les dispositions concernant l'utilisation de l'emballage en plastique sont appliquées exclusivement à l'intérieur de la pêcherie d'Alger. En dehors de cette enceinte, ces dispositions trouvent beaucoup de difficulté d'application, eu égard à l'absence du contrôle vétérinaire sur les autres espaces de débarquement. Certains pêcheurs et commerçants remettent en cause la qualité des caisses en plastique et la composition chimique qui ne répond pas aux normes alimentaires, selon eux. Par ailleurs, les grossistes avancent le fait que ces caisses en plastique chauffent beaucoup, notamment en période de chaleur, et détériorent la qualité du poisson, surtout pour les couches en bas de caisse (problème d'entassement des poissons dans les caisses sans suffisamment de glace).

Encart N°5: Mandataires à la pêcherie d'Alger

Le mandataire rencontré à Alger conteste ces affirmations et insiste sur les pratiques de surcharge des caisses en plastiques qui dépassent largement le poids nécessaire pour faire disperser et répartir la glace de haut en bas de la caisse et préserver ainsi la qualité et la fraicheur du poisson. Ces pratiques de dosage et de surcharge des caisses de poisson sont justifiées par la recherche d'économie sur le coût du transport et la réduction de nombre de caisses par cargaison. Pour les mandataires, l'emballage en plastique permet un bon roulement du stock et un usage multiple beaucoup mieux que les caisses en bois. Pour lui, le métier de mandataire s'apprend avec le temps en passant par l'apprentissage depuis les petites tâches de nettoyage et d'entretien jusqu'à la confirmation dans le métier au sein de la pêcherie.

Un autre jeune mandataire, rencontré tôt le matin à la pêcherie d'Alger, en plein animation d'enchères sur le quai de débarquement, nous affirme qu'il a entamé sa carrière très jeune comme petit porteur de caisses de poisson où il a pu intégrer avec le temps le savoir faire et la connaissance des différents acteurs ainsi que leur origine. Ce dernier point est capital pour l'activité du mandataire. Il doit connaitre et mémoriser tout le monde, l'activité des acheteurs, leur taille commerciale (grossiste, revendeur, demi grossiste détaillants), leur origine locale ou des autres ports, et surtout la crédibilité et la confiance de ses acheteurs.

Le mandataire est un acteur central à la pêcherie d'Alger. Il doit être vigilant, très calme et intelligent, doué d'une grande capacité de mémoire et un sens d'observation et d'écoute très fines. Il doit dégager de l'assurance et de la maitrise du jeu des enchères devant les tentatives d'influence et d'intimidation de certains acheteurs. C'est un peu le commissaire priseur de Léon Walras dans sa théorie néoclassique du marché de pure et parfaite concurrence. Il centralise l'information et exerce son pouvoir d'adjudication en temps réel avec une décision rapide d'attribution des lots devant les acheteurs en position de concurrence.

2.2.4.2. L'information est capitale dans le jeu des enchères.

Le mandataire doit intégrer plusieurs données, en même temps, au moment du débarquement. La première information, pour estimer la barre de mise à prix, est issue du patron de pêche du bateau débarqué, c'est à dire son mandant. L'information de base porte sur la quantité et la qualité de la capture, sur les autres bateaux qui sont sorties au même temps et dans la même région, et en particulier sur les courants de mer pour tenter d'estimer les volumes de captures éventuelles et celles qui vont succéder au cours de la même soirée et au levé du jour.

Une fois les conditions de l'offre sont bien évaluées et intégrées par la mandataire, ce dernier commence à estimer les conditions de la demande à travers l'information sur les offres de prix qu'il reçoit individuellement dans ses oreilles. Il commence à identifier le volume de la demande, les niveaux de prix offerts et la nature des demandeurs participants, leur statut, leur comportement antérieur et leur rayon d'activité commerciale. Il doit distinguer rapidement et arbitrer entre la demande d'une petite quantité de caisse avec un prix très intéressant et une autre demande sur un nombre important de caisse avec un prix moindre. Généralement, c'est la quantité demandée qui est avantagée dans l'attribution des lots. Par exemple, ce jour un acheteur a pris 60 caisses à raison de 2 000 DA la caisse, devant un autre qui a offert 2 400 DA la caisse mais avec une faible demande (5 caisses).

3. Circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

En général, la plus grande partie des produits de la pêche est distribuée dans les villes limitrophes ne dépassant pas un rayon de 300 km (enquête CNRDPA, 2011). Une quantité minime est destinée aux villes lointaines du sud. Ce fait indique que la distribution du produit de la pêche est régionale où chaque ville s'approvisionne des ports les plus proches. Le caractère périssable oblige la distribution du poisson très tôt le matin. Les grossistes évitent d'expédier le poisson dans les villes lointaines, surtout quand il n'y a pas de différence de prix d'une ville à une autre.

3.1. Vente en gros

La vente en gros est une activité qui se déroule dans des lieux publics tels que les halles à marées et les marchés de gros. Cette opération suit deux principaux circuits : un circuit court et un circuit multi-intermédiaires.

Dans le circuit court, le poisson est vendu en gros sur les lieux de débarquement puis distribué sur le deuxième niveau aux points de vente en détail. Le produit change au moins trois fois de mains (mandataire, grossiste et détaillant) avant d'arriver au consommateur final.

Tab. 6 : Ecoulement en gros des produits de la pêche en Algérie

| Wilayas d'approvisionnement | Wilayas d'écoulement | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| Ain-Temouchent | Tlemcen- Oran – SBA – Bechar - Saida- Ain-Temouchent - Sétif- Batna - Mascara- Mostaganem | | | | |
| Alger | Alger- Blida- Médéa- Boumerdes- Constantine- Sétif | | | | |
| Blida Blida-Chlef- Djelfa - Tipaza -Tissemsilt | | | | | |
| Boumerdes | Blida- Chlef- Djelfa-Tipaza -Tissemsilt -Médéa- Tizi Ouzou-Boumerdes- Relizane | | | | |
| Chlef | Chlef-Tlemcen-Ain Defla-Relizane-Oran-Alger-Mostaganem-Tiaret- | | | | |
| Mostaganem | Mostaganem- Djelfa-Batna –Oued Souf- Tiaret-Alger-Laghouat- Blida-Ghardaia- OuarglaSétif- Oran-Ain Defla-Mascara-Djelfa | | | | |
| Oran | Oran-Mostaganem-Tlemcen-Sétif-Bechar-Tindouf- AinDefla-Alger-S B A- Ain T'émouchent | | | | |
| Sétif | Sétif-Biskra-BBA-Constantine-Batna-Mila-OumelBoughi- Tout l'Est et Sud | | | | |
| Tipaza Tipaza-Djelfa-Sétif | | | | | |

Source : enquête nationale de commercialisation MPRH, 2013

Dans le second circuit, le poisson est cédé en gros sur le port de débarquement. Une partie de cette production subira par la suite une deuxième vente sur les marchés de gros des grandes villes telles qu'Alger ou Sétif, dont la demande est souvent importante. La marchandise dans ce cas passe par plusieurs intervenants (mandataire, grossiste) au port de débarquement et au marché d'intérêt national (demi-grossiste, détaillant puis consommateur). La longueur du circuit peut engendrer des effets négatifs sur la qualité et le prix du poisson. Sur certains ports la fonction de mandataire est assurée par l'armateur lui-même qui prend en charge la vente en gros du poisson de son propre bateau afin d'économiser la commission. Ce dysfonctionnement est constaté souvent sur les ports où la halle à marées n'existe pas ou n'est pas opérationnelle tel que Zemmouri et Azeffoun. A Béni-Saf, une autre pratique constatée chez certains mandataires qui assurent la fonction de grossiste en distribuant le poisson euxmêmes aux détaillants. À Bouharoun, les transactions se font parfois directement entre l'armateur et revendeur. La cause du dysfonctionnement dans ce circuit revient principalement à l'absence d'organisation de la halle à marée (CNRDPA, 2011).

3.2. Analyse des circuits de commercialisation

3.2.1. Les marchés de gros

Les marchés de gros fonctionnent dans toutes les régions du territoire national (à savoir : Alger, Sidi Bel Abbes, Constantine, Sétif et Ouargla). Le « poisson bleu » (pélagique) vient directement des ports après son débarquement, le « poisson blanc » (démersal), est généralement débarqué l'après midi et il est conditionné avant sa livraison pour le lendemain. Le marché de Sétif est connu par son importance, par le transit d'un nombre important de camions frigorifiques transportant les produits de la pêche pour la vente en gros. La vente se pratique d'une manière quasi-informelle sur les deux cotés d'un tronçon de la route. Un marché de gros et projet de construction sur de l'axe très important de l'autoroute Est/Ouest. (Enquête expert aout, 2014).

17,33%

13,33%

10,67%

12,00%

9,33%

6,67%

4,00%

2,67%

4,00%

2,67%

Auget bluds blud

Fig. 12 Taux d'approvisionnement des produits de la pêche des wilayas enquêtées

Source : Rapport d'enquête de commercialisation MPRH, 2013

L'enquête de décembre 2012, fait sortir l'hypothèse d'existence de trois grands circuits de commercialisation. À part la wilaya l'approvisionnement de la wilaya de Sétif qui est une destination de presque tous les ports de pêche, les circuits courts concernent en général les wilayas d'Alger et Tipaza, les circuits moyens les wilayas de Boumerdes et Chlef et les circuits longs impliquent les wilayas d'Ain-Temouchent, Oran, Mostaganem et Sétif.

On signale que certains ports ne travaillent pas directement avec les détaillants (cas des ports de Bouzedjar, Ghazouat et Mostaganem). Un seul port, en l'occurrence, le port de Ténès, approvisionne directement les collectivités locales, parmi ses clients. Aussi, au niveau des ports de Bénisaf et de Mostaganem, les mandataires travaillent presque exclusivement avec les grossistes, tout en sachant que les halles à marrées au niveau de ces deniers sont gérés par une société privées (SARL). Par ailleurs, l'approvisionnement des grossistes, par wilayas et types de métiers confondus, met en évidence deux groupes de trois wilayas chacun:

- Le premier groupe formé par les wilayas : d'Ain-Temouchent, Boumerdes et Sétif ;
- Le deuxième groupe est formé par les wilayas : d'Oran, Chlef et Alger.

L'approvisionnement par types de métiers fait ressortir les éléments suivants :

- les chalutiers concernent les wilayas par ordre d'importance: Ain-Temouchent (59%) et Sétif (23%) suivies de Boumerdes (6%);
- les sardiniers concernent trois wilayas : Boumerdes 44%, Ain-Temouchent 31% et Sétif 10% ;
- L'approvisionnement par les petits métiers fait ressortir quatre wilayas : Boumerdes 48%, Sétif 22%, Alger 12% et Chlef 10%.

L'absence de halle à marée dans la plupart des ports réduit l'activité des services vétérinaires. A l'exception des ports pourvus de halle à marées, leurs interventions se limitent généralement à des observations visuelles. Le poisson est refusé à la vente lorsqu'il est dans un état de dégradation avancé (chose observée lors de la visite de la halle à marée d'Alger du 26 juin 2014 à 05h00).

3.2.2. La vente en détail

La vente de détail est partout la même, les mesures d'hygiène ne sont pas respectées. Le poisson est vendu sur les trottoirs et aux abords des marchés populaires sans utilisation de moyens de réfrigération. Selon l'enquête CNRDPA (2011) les revendeurs jettent de l'eau douce insalubre en continu sur le poisson pour lui donner une brillance, assimilée à une allure de fraîcheur. Plus grave encore quelquefois les poissons posées dans la glace se voient rincé par de l'eau pour réduire la glace. L'emballage utilisé par les détaillants est inadapté, il est en plastique ou en papier journal jusqu'à aujourd'hui (pratique constatée sur le port de Boudis à Jijel en aout 2014).



Marché de détail de poisson à Sétif en bidonville (tôle de Zinc) Enquête Expert, août 2014

L'absence de marchés spécialisés dans la vente des produits frais de la mer et de l'aquaculture est remarquable à travers le territoire national. Cette activité est généralement pratiquée dans des marchés non spécialisés. Le produit hautement périssable perd de sa fraicheur rapidement par l'absence des moyens d'entreposage et de conservation.

Le poisson peut être vendu partout au bord de la route, aux abords des marchés à même le trottoir. Il est vendu par des détaillants ambulants à l'aide de charrettes, bicyclettes et camionnettes non aménagées qui sillonnent les rues et les cités. Les restaurants et les supermarchés jouent un rôle grandissant dans la commercialisation des produits de la pêche.

Phots du magasin de détail de poisson à Sétif avec un minimum d'hygiène et une fabrique de glace (Enquête Expert, août 2014)



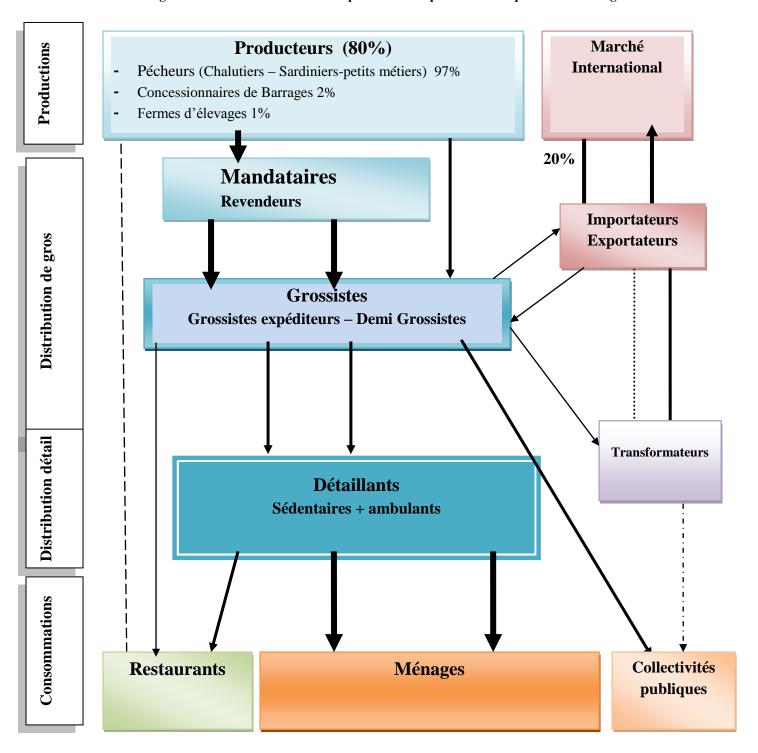
3.2.2.1. Système de vente

Le flux des produits de la pêche suit les différents canaux de distributions à partir du producteur au consommateur final en passant par plusieurs étapes intermédiaires, à savoir l'étape mandataire, étape grossiste jusqu'à l'étape détaillant. L'absence de halles de vente modernes et organisées dans les ports de pêche en Algérie, a facilité deux pratiques distinctes de vente à savoir celle à **la criée et celle à la muette**. La région Ouest, de Béni-Houa à Marset Ben M'hidi est connue sous la pratique de vente à la criée « Poukha ». En revanche dans les deux autres régions, la vente se fait généralement à la muette. Les conséquences de cette désorganisation, sont l'absence d'identification des intervenants. L'exercice de cette activité n'est pas conditionné par l'octroie d'un registre de commerce spécifique ¹⁰. L'opération de vente en gros se fait en présence des prétendants au moment de l'arrivée du produit sur le port. Leur présence sur le port coïncide avec la rentrée des bateaux et dure entre trois et cinq heures.

Rapport final 1 : Commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. MPRH. PNUD/FAO - Chérif OMARI. 13 octobre 2014.

¹⁰ A partir de 12 juin 2014, la fonction de mandataire grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture est réglementée par un Décret exécutif n° 14-165 **du 26 mai 2014** fixant les conditions d'exercice de l'activité de mandataire -grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture (JORDP N°32 du 12 juin 2014 p 5). Qui sera suivi des textes d'application pour définir le cahier des charges.

Fig. 13 Circuits de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie



3.2.2.2. Prix appliqués

Le marché des produits de la pêche n'est pas un marché où l'offre et la demande sont les seuls déterminants du prix. La demande du poisson est essentiellement conditionnée par les besoins de la population en nourriture (besoin nutritionnel vital), les relations des prix, le degré de concurrence et les capacités de stockage. Durant la dernière décennie, les prix moyens des petits pélagiques ont enregistré une tendance à la hausse. Parmi les variables qui affectent le prix, on trouve les quantités débarquées, la demande, le revenu du consommateur, les prix

d'autres produits source de protéines animales (viandes rouge et blanche) ainsi que le nombre de commerçants présents lors des opérations de transactions.

Tab. 4: Evolution des prix des viandes et poissons enquêtés durant le mois de juillet 2014 à Alger

| | | P | Prix Movens (en DA) | | (A) | Variatious (en %) | | 19) |
|--|-----------------------|-------------|---------------------|--------------|---------------|---------------------|----------------------|-----------------|
| Estitule du produit | Unité de Mesure | 2001 (*) | Juil. 2013 | Juin 2014 | Juij. 2014 | Juli 14/ Juln 14 | Juil.14: Juil. 13 | Jul. 14 2001 |
| | | | VIANDI | is . | 99 18 | | _ | |
| Vizade de Moutos | Kg | 501,33 | 1384,88 | 1404,75 | 1398,78 | -0.42 | 1,00 | 179,01 |
| Foie de Mouton | Kz | 905,74 | 2640.24 | 2901.21 | 2790.24 | -0.39 | 5,68 | 208.06 |
| Tripes de Mouton (Douara 1Pièce) | Prece | 305,00 | 624.39 | 687,80 | 683.90 | -0.57 | 9.53 | 124,23 |
| Tête Pattes Mouton N Echaudées | Ens | 314,73 | 628,57 | 667,68 | 673,17 | 0.82 | 7,10 | 113,89 |
| Beefsteak (Bornf /Veau) | Kg | 651,78 | 1354,87 | 1385.36 | 1381.95 | -0.25 | 2,00 | 112,03 |
| Viande avec Os (Boruf /Vean) | Kg | 425,59 | 842.97 | 845,85 | 841,95 | -0.46 | -0.12 | 97,83 |
| Vinnde Hachée tout venant | Kz | 539,90 | 1124,87 | 1128.65 | 1131.09 | 0.22 | 0.55 | 109.50 |
| Fose de Boraf | Kg | 838,59 | 1989.02 | 2036,58 | 2021,34 | -0.75 | 1,62 | 141,04 |
| Tripes de bœuf | Kg | 122,04 | 258.04 | 271.09 | 269,51 | -0.58 | 4,45 | 120.84 |
| Merguez Rouge vrac 1 kg 1 choix | Kg | 366.53 | 722.02 | 804,14 | 804,14 | 0.00 | 11,37 | 119,30 |
| Cachir Rouge Vrac | Kg | 291.23 | 285.85 | 284.87 | 284.87 | 0.00 | -0.34 | -2.18 |
| Poulet évidé entier le kg | Kg | 190,37 | 319.52 | 305,92 | 291,78 | -4.62 | -8.68 | 53,27 |
| Lapin évidé | Kg | 373,47 | 642.81 | 642,81 | 642,81 | 0.00 | 0,00 | 72,12 |
| Œuf | Unité | 6.30 | 10,02 | 10.44 | 9.98 | 4.41 | -0.40 | 38,41 |
| Maria and the second se | GREEN TO | JAN 1988A | POISSO | NS. | | | 75 V () | |
| Sordine fraiche | Kg | 88.16 | 317,13 | 402,14 | 342,57 | -14,81 | 8,02 | 288,58 |
| Rouget | Kg | 462,10 | 1223.85 | 1275.11 | 1209,79 | 1.94 | 6.21 | 181,28 |
| Pageot | Kg | 322,26 | 1004.84 | 1022.92 | 1006,44 | -1.61 | 0.16 | 212.31 |
| Merlan | Kg | 468.43 | 1140.94 | 1194.99 | 1211.57 | 1,42 | 6,19 | 158,64 |
| Crevette Rouge | Kg | 607,52 | 1776.28 | 1852,81 | 1895,79 | 2,32 | 6,73 | 212,05 |

(Source: ONS, AOUT 2014 -N°224, Indice des prix à la consommation mois de Juillet 2014 la ville d'Alger; Le champ d'observation de l'ONS est constitué de 11 secteurs géographiques: Bab-El-Oued, Alger-Centre, El-Biar, Bel court, El-Harrach, Bir-Mourad-Rais, El Mouradia, El Madania, Kouba, Hussein-Dey, Ain Benian.)

3.2.3. Hygiène et salubrité¹¹

En général, le poisson est exposé durant toute la chaîne de commercialisation à plusieurs aléas de transport et d'emballage. Le produit perd de sa qualité nutritive et gustative et génère des risques de contamination et de maladies. Après sa capture, le poisson est directement mis sur le pont pour être trié. Son contact avec la surface et matière de construction du bateau représente la première source de contamination bactérienne (enquête CNRDPA, 2011).

3.2.4. Emballage¹²

Malgré la réglementation pour l'usage obligatoire des caisses en plastique (arrêté interministériel du 28 avril 2010)¹³, l'emballage utilisé est encore constitué de **casiers en bois** souvent mal nettoyés et utilisés plusieurs fois (quotidien ELKHABAR du 11 juillet 2014). **Les casiers vides** sont entreposés dans des endroits insalubres. L'exemple le plus frappant a été observé au port d'Oran ou les casiers étaient entreposés dans la halle à marées sur une mezzanine où nichent des centaines d'oiseaux sauvages. Le parterre de la halle est plein de crevasses qui retiennent de l'eau impropre. Les pièces de poissons de grandes tailles sont vendues directement posées sur le sol et à la pièce (enquête CNRDPA, 2011). La glace représente un des coûts majeur dans les pêches et dans le commerce du poisson. Il conviendra de bien l'analyser dans le prix, la disponibilité, l'effet sur le prix du poisson.

¹¹ **Décret exécutif n°04-189 du 7 juillet 2004** fixant les mesures d'hygiène et de salubrité applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture. (JO n°44-2004).

Arrêté interministériel du 5 janvier 2011 fixant les seuils limites de présence de contaminants chimiques, microbiologiques et toxicologiques dans les produits de la pêche et de l'aquaculture. (JO n°25-2011).

¹² Arrêté interministériel du 28 avril 2010 portant adoption du règlement technique relatif aux caractéristiques des contenants pour l'entreposage et le transport des produits de la pêche et de l'aquaculture. (JO n°38-2010).

3.2.5. Production de glace et chaîne de froid

Le maillon faible de la chaîne de commercialisation du poisson semble être l'utilisation de la **glace et le froid**. Généralement, la glace utilisée est de bonne qualité à la fabrication. Néanmoins, elle est exposée à une mauvaise manipulation, lorsqu'elle est mise dans des sacs en fibres végétales ou en plastique, utilisés préalablement pour autre chose (ce fait a été observé lors de la visite à la pêcherie d'Alger le 26 juin 2014). Quelquefois il arrive que la glace étalée sur le poisson soit recouverte par du papier journal ce qui constitue un risque bactériologique par la diffusion d'une encre très toxique sous l'effet de l'humidification du journal. Le schéma directeur évalue les besoins en glace pour la flottille, pour la commercialisation et pour la distribution des produits de la pêche, sur la base de 1 kg de glace pour 1 kg de poisson pêché, un total national de 221.100 tonnes par an, à 2025(MPRH, 2008).

3.2.6. Transport et entreposage en froid

Les transporteurs de poisson ont fait ces derniers temps l'acquisition de camions frigorifiques équipés. Ceci a été possible grâce au programme d'aide du gouvernement aux jeunes. Toutefois, il existe toujours des moyens de transport non réfrigérés qui opèrent, utilisés généralement sur les petites distances. L'entreposage du produit frais se fait pour des périodes très courtes. Il est mis dans des chambres froides en attendant sa mise en vente en gros, ou son expédition dans d'autres villes. Certaines chambres sont situées en dehors des ports ce qui augmente les coûts d'utilisation. La plupart des ports sont dotés de fabriques de glace, mais les quantités produites restent insuffisantes ce qui pousse les prix de la glace vers le haut notamment en périodes de chaleur (enquête CNRDPA, 2011).

Grand camion frigorifique utilisé par les grossistes de Sétif pour s'approvisionner depuis tous les ports algériens et redistribuer à l'intérieur du pays, notamment au Sud-Est



Source: Enquête expert, Aout 2014

Tab. 5 : Répartition des fabriques de glace et structures de froid

| Structure d'appui Région | Fabrique de glace | | Chambre froide | | Camion frigorifique | | Tunnel de Congélation | |
|-----------------------------|----------------------|------|-------------------|------|------------------------|------|--------------------------|------|
| | 1995 | 2010 | 1995 | 2010 | 1995 | 2010 | 1995 | 2010 |
| Est | 6 | 19 | 17 | 40 | 7 | 64 | 2 | 10 |
| Centre | 4 | 14 | 4 | 16 | 8 | 132 | 1 | 1 |
| Ouest | 5 | 21 | 7 | 39 | 13 | 249 | 0 | 3 |
| | 15 | 54 | 28 | 95 | 28 | 445 | 3 | 14 |
| Total | | | | | | | | |

Source: Rapport, CNRDPA, 2011

3.2.7. Conserveries et installations de transformation du poisson

La valorisation des petits pélagiques sous forme de conserves de sardines, de produits élaborés ou de filets d'anchois, est prise en charge par des conserveries situées dans des zones extra portuaires. Ces unités, d'une capacité de capacité de 10 t/j chacune, transformeront 20% de la production annuelle de petits pélagiques (187.000 t), soit 37.400 t/an en 2025. Il faudra 15 conserveries d'une capacité de 10 t/j, réparties le long du littoral. Le choix pourra se porter, dans certaines régions, sur des unités d'une capacité de 20 t/j.

Tab. 6: Evolution des installations de transformation du poisson

| Structure d'appui | Conserve | erie | Transfor | mation | Total | |
|-------------------|----------|------|----------|--------|-------|------|
| Région | 1995 | 2010 | 1995 | 2010 | 1995 | 2010 |
| Est | 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 2 |
| Centre | 2 | 2 | 2 | 1 | 5 | 3 |
| Ouest | 12 | 2 | 2 | 6 | 14 | 8 |
| Total | 17 | 4 | 5 | 9 | 22 | 13 |

Source: enquêtes CNRDPA (2010).

Les 9 conserveries existantes sont en cours de réhabilitation. Aussi, il est prévu dans le cadre du schéma directeur (MPRH,2008) la création de 3 unités de transformation et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la création de 7 ateliers de salaison, de séchage, de fumage et autres techniques de transformation et de conditionnement des produits.

Tab. 7 : Infrastructure de stockage de congélation et des unités de transformation, par wilayas, 2013Enquête nationale sur la commercialisation MPRH, Rapport 2013.

| | | Unités de transformation |
|----------------|-------------------------|--------------------------|
| Wilayas | Stockage et congélation | |
| Chlef | 0 | 1 |
| Bejaia | 0 | 1 |
| Tlemcen | 1 | 2 |
| Tizi-Ouzou | 1 | 1 |
| Alger | 1 | 5 |
| Jijel | 2 | 0 |
| Skikda | 0 | 0 |
| Annaba | 3 | 0 |
| Mostaganem | 0 | 1 |
| Oran | 2 | 2 |
| Boumerdes | 9 | 0 |
| El Tarf | 1 | 0 |
| Tipaza | 0 | 0 |
| Ain-Temouchent | 0 | 3 |
| Total Total | 20 | 16 |

4. La chaine de valeur dans la filière pêche

L'opacité de la filière et l'existence de plusieurs circuits de distribution des produits de la mer rendent l'étude de la formation de la valeur difficile. Pourtant, il est indispensable d'expliquer les différences qui existent entre le prix du poisson au débarquement et le prix à la consommation et de connaître les marges bénéficiaires des acteurs pour bien comprendre le fonctionnement de la filière. L'étude a été réalisée en relevant le prix de quelques cas d'espèces, notamment la sardine à chaque stade au travers des différents circuits de distribution. Les différences de prix ont ensuite été analysées et les marges des acteurs calculées. L'échantillon retenu comprend des produits achetés entiers et vendus entiers.

4.1. Le concept d'analyse de la chaîne de valeur 14

L'analyse de la chaîne de valeur (ACV) fournit aux décideurs politiques et aux responsables des entreprises de pêche un outil systématique qui leur permet de comprendre les différents processus du secteur/de l'entreprise et notamment de connaître les coûts liés aux différentes étapes de cette chaîne. Le concept de chaîne de valeur sert simplement à relier toutes les étapes de production, de transformation et de distribution. Elle nous permet également d'analyser chacune de ces étapes par rapport à celles qui précèdent et celles qui suivent.

¹⁴ *Guide sur l'analyse et la promotion de la chaîne de valeur in «* « Renforcement de la gestion des pêches dans les pays ACP » *David Russell et Satish Hanoomanjee, Septembre 2012 ; PESCARES ITALIA SRL.*

Quand on observe les fluctuations de prix durant les différentes étapes de la chaîne de valeur, on remarque que les prix subissent plus de variations au début de la chaîne de valeur, au niveau du pêcheur, qu'à la fin, au niveau du consommateur. Le profit touché par les différents acteurs a été calculé à l'aide de formules simples :

Bénéfice commercialisation (BC) = Prix de vente (PV) - Prix d'achat (PA) Profit commercialisation (PC) = Bénéfice commercialisation (BC) - Coût commercialisation (CC)

4.1.1. Cadre de la chaîne de valeur

Les chaînes de valeur englobent toute la gamme des activités et des services nécessaires pour mener un produit ou un service depuis sa conception jusqu'à la vente dans le marché final, qu'il soit local, national, régional ou mondial. Les chaînes de valeur comprennent les fournisseurs d'inputs, les producteurs, les transformateurs et les acheteurs. Elles sont soutenues par une gamme de prestataires de services techniques, commerciaux et financiers.

La majorité des bénéfices générés le long de la chaîne de valeur de la filière poisson en Algérie sont concentrés par la vente au gros et la vente au détail, le secteur de la transformation étant marginal.

4.1.2. Chaine de valeur de la sardine à Bouharoun

4.1.2.1. Cas de Circuit long

Notre enquête d'août 2014 au port de Bouharoun nous donne les informations suivantes des prix de vente de la sardine aux différents stades de distribution jusqu' à Djelfa (300 km Sud d'Alger):

- 1. <u>Stade Mandataire</u>: la sardine est vendue à 2000 DA la caisse en bois de 20 kg en moyenne. Ce qui donne 100 DA le kg de sardine. sachant que le mandataire prend 12% pour sa commission, donc il prend 12 DA par kg vendu.
- 2. <u>Stade Revendeur</u>: le revendeur est une intervenant qui s'impose à Bouharoun pour assurer la sécurité de l'acheteur et protéger ses achats contre le vol et les risques du port, en contre partie d'une marge forfaitaire moyenne de 200 DA la caisse. Il prend ainsi, 10 DA le kg. la caisse de 20 KG est achetée par le grossiste à 2200 DA.
- 3. <u>Stade Grossiste</u>: le grossiste achète une commande de caisse pour l'expédier à Djelfa; il assure le transport frigorifique jusqu'à Djelfa, l'emballage et livre la quantité correspondante de glace avec le poisson. Il prend une marge de 500 DA par caisse plus 300 DA en moyenne par caisse comme charges d'expédition vers Djelfa (frais de transport, chauffeur, arrêt du camion, glace emballage, etc). il livre la caisse à Djelfa à 2700 DA.
- **Stade détail**: les détaillants à Djelfa sont en général des commerçants sédentaires avec un local. Ils sont répartis sur l'ensemble des villes de la Wilaya. Ils achètent la caisse de sardine à 2700 DA plus les frais de vente et d'approche, la caisse leur revient à 3000 DA; c'est-à-dire l'équivalent de 150 DA le kg de sardine de qualité.
- 5. <u>Stade consommateur</u>: ce jour le 06 aout 2014, nous avons suivi le prix de détail de la sardine à Djelfa et dans les régions avoisinantes de Bouharoun avec notre grossiste expéditeur. La sardine est payée par le consommateur de Djelfa à 300 DA le kg. Même le consommateur à Ain Tagourait (5 km de Bouharoun) l'a payée à 300 DA le kg (circuit

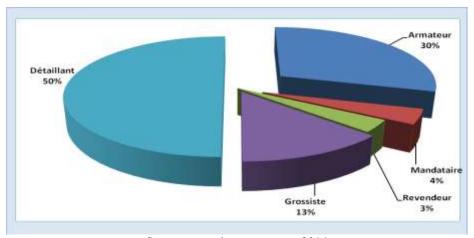
très court). Ainsi la marge bénéficiaire du détaillant à Djelfa est de 150 DA le kg, soit le double du prix de revient (prix d'achat + frais de commercialisation = 150 DA).

Prix de vente de la sardine par stade le 06 aout 2014 distribuée Djelfa

| Stade | Armateur | Mandataire | Revendeur | Grossiste | Détail |
|-----------------------|----------|------------|-----------|-----------|--------|
| DA | 88,00 | 100,00 | 110,00 | 150,00 | 300,00 |
| % | 29,33 | 4,00 | 3,33 | 13,33 | 50,00 |
| Marge bénéficiaire | 0 | 12 | 10 | 40 | 150 |

Source: enquête expert aout 2014

Fig.14 Répartition de la chaine de valeur par stade de distribution de la sardine De Bouharoun vendue à Djelfa (Août 2014)



Source : enquête expert aout 2014

Circuit court de la sardine à Bouharoun et à Alger entre le 06 et 07 aout 2014

Le grossiste a vendu la même journée en matinée une quantité de sardine de bonne qualité (10 caisses en bois de 20 kg en moyenne de sardine) à raison de 1600 DA la caisse, soit 80 DA le kg. Cette même sardine est exposée au détail entre 250 à 300 DA le kg à 8h 00 à Ain Tagourait (ex : Berrarer) à 5 km du port de pêche.

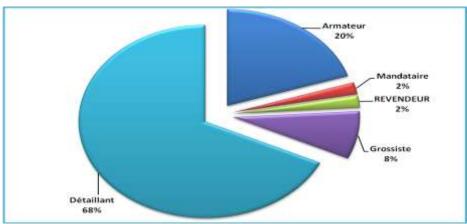
Stade Armateur: la caisse de sardine est vendue à 1100 DA, soit 55 DA le Kg

Stade Revendeur: la caisse est revendue à 1200 DA, soit 60 DA le kg

Stade Grossiste: la caisse est vendue à 1600 DA, soit 80 DA le kg

Stade détaillant : la caisse est vendue de 5000 à 6000 DA, soit 250 à 300 DA le kg.

Fig.15 Répartition de la chaine de valeur Circuit court de la sardine De Bouharoun vendue à Ain Tagourait (Août 2014)



Source: enquête expert aout 2014

5. Commerce extérieur des produits de la pêche en Algérie

5.1. Eléments du commerce international des produits de la pêche¹⁵

Environ 40% des poissons tirés de la pêche et de l'aquaculture sont échangés sur les marchés internationaux et les produits issus des pêcheries sont la denrée la plus échangée au monde devant le thé, le café, les bananes ou le cacao (OCDE ,2010)¹⁶. Plusieurs facteurs ont accéléré le commerce des produits de la pêche : des politiques de libéralisation des échanges favorables, des circuits de distribution et de commercialisation plus efficaces, et des innovations technologiques qui sont continues. Selon la FAO¹⁷, durant la période 1976-2012, le commerce mondial de poisson et de produits de la pêche a augmenté d'environ 8,3% par an en valeur nominale et de 4,1% en valeur réelle. Les exportations de produits de la pêche ont atteint un record en 2011, à 129,8 milliards d'USD. Pour 2013 les estimations indiquent une nouvelle augmentation des exportations qui ont atteint un nouveau record de plus de 136 milliards d'USD, en hausse de plus de 5% par rapport à l'année précédente. Une part importante est exportée sous la forme de produits transformés destinés à la consommation humaine ou à des fins non comestibles. Cette part est passée de 25% en 1976 à 37% (58 millions de tonnes, en équivalent poids vif) en 2012, ce qui reflète le degré d'ouverture du secteur et son intégration dans le commerce international.

Les prix du poisson sont influencés par des facteurs liés à l'offre et à la demande, notamment les coûts de production et de transport, mais aussi par des produits de substitution comme la viande et les aliments pour animaux. Depuis 2009, la FAO établit l'indice des prix du poisson pour en illustrer les variations en valeurs relative et absolue. Pour la période de référence 2002-2004 = 100, l'indice global FAO des prix du poisson a augmenté sensiblement, de 90 début 2002 à un pic de 157 en mars 2011. Pour l'année 2013, la tendance à la hausse des prix a commencé à grimper en flèche pour atteindre un niveau record de 160 en octobre 2013.

¹⁵ La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014 (SOFIA)FAO . 2014

¹⁶ Les pêcheries Jusqu'à l'épuisement des stocks ? Patrick Love ; OCDE 2010

¹⁷ La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014 (SOFIA)FAO . 2014

La pêche est basée sur une ressource naturelle qui peut connaître d'importantes fluctuations au cours du temps. Le commerce international aide les entreprises de pêche à diversifier leurs sources de matières premières afin d'éviter les risques. Une bonne gestion des leviers d'import export des produits de la pêche permet une régulation optimale de la filière pêche. Les niveaux de captures peuvent être gérées et limité d'une manière acceptable et durable. La hausse des prix force les transformateurs à importer la matière première (sardine, anchois, thon, etc) d'autres pays. En revanche, en cas de baisse des prix, ils achètent uniquement sur le marché national. Cela montre la façon dont le commerce international peut contribuer à diminuer les pressions sur les activités de pêche lorsque les prix augmentent en raison d'une plus forte demande ou que les prises diminuent à cause de fluctuations naturelles, comme le cas en Algérie.

5.2. Les échanges des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie

Durant les derniers 50 ans (1961-2011), l'évolution des importations des produits de la pêche montre une période d'importation massive de ces produits, notamment durant la période 1973/74 et 1990/91. Ces importations sont destinées essentiellement aux aliments d'animaux. Cette période est marquée par l'intensification des élevages en particulier l'aviculture soutenue par les politiques publiques à travers les offices de l'Etat. A partir des années 2000, les importations vont reprendre timidement par les privés à destination principalement à la consommation humaine. Ceci associé avec la production nationale va améliorer légèrement les disponibilités de produits de la pêche pour la consommation apparente des algériens en poisson; un pic en disponibilité alimentaire est atteint en 2007 avec 180 034 tonnes. On remarque qu'à partir de 1997 les disponibilités intérieures de poisson vont se confondre avec les quantités d'alimentation humaines. Les utilisations pour les élevages vont baisser sensiblement. En revanche les exportations vont cesser à partir de la fin des années 1970 pour reprendre d'une manière régulière à compter des années 1990, et d'une façon plus soutenue à partir des années 2000.

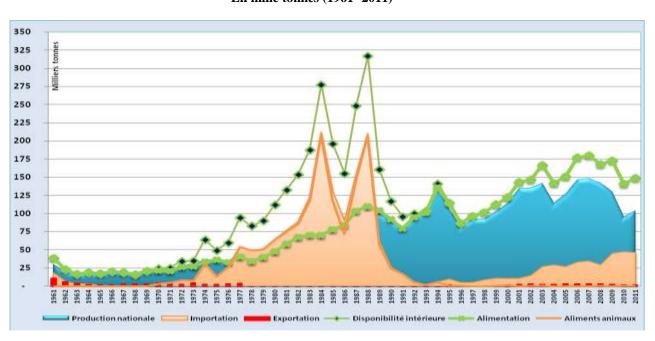


Fig. 16 Evolution des importations, exportations et disponibilités des produits de la pêche en Algérie En mille tonnes (1961- 2011)

Source FAOSTAT, 20 aout 2014

Les échanges extérieurs des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie concernent les positions tarifaires des cinq chapitres du tarif douanier du système harmonisé (SH). (Voir tableau 8).

Tab. 8 Positions tarifaires des produits de la pêche et d'aquaculture échangés

| | Tubi o Tostions turnumes des produits de la peene et à aquaculture cena | 5 |
|---------------|---|-----------------------|
| Group | e de produits | Position tarifaire |
| 1. Po | vissons vivants. | 0301 |
| 2. Po | pissons frais ou réfrigérés ; | 0302 |
| 3. Po | vissons congelés ; | 0303 |
| 4. Fi | lets de poissons frais, réfrigérés ou congelés ; | 0304 |
| 5. Po | pissons séchés salés ou en saumure ; Farine de poisson alimentation humaine ; | 0305 |
| 6. Cr | rustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés ; | 0306 |
| 7. M | ollusques, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, | |
| sal | és ou en saumure; | 0307 |
| 8. In | vertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, | |
| | congelés, séchés, salés ou en saumure; | 0308 |
| 9. Pr | oduits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés | 0511 |
| | aquatiques; animaux morts du Chapitre 3(1) (2) | |
| 10. Pr | éparations de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques. | 16 |
| 11. Po | oudre et farine des poissons, impropres a l'alimentation humaine | 2301 |
| Chapitı | re 03 : Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques | |
| Chapitı | re 05 : Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs | |
| Chapitı | re 15 : Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses | |
| | alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale. | |
| Chapiti | re 16 : Préparations de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres | |
| | invertébrés aquatiques. | |
| Chapitı | re 23 : Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux. | |
| | | |

Source: CNIS -Douanes Algériennes, Aout 2014

5.3. Développement des importations des produits de la pêche et de l'aquaculture

Les importations en matière de poisson vivant ont connu une augmentation inhabituelle, due à l'importation des quantités importantes des alevins d'eau douce et d'eau marine de provenance de quelques pays d'Europe et des pays de l'Asie. La figure 12 montre une dynamique soutenue dans les importations de poissons, encouragée certainement par la flambée des prix du poisson locale et la baisse de l'offre locale, notamment depuis 2006.

Fig. 17 Evolution des importations et exportations de poissons en tonnes (2000-2014)



Source : 2000-2013 MPRH, $2014 = 1^{er}$ semestre, CNIS Douanes, 2014

Les importations de l'année 2013 ont connu un écart négatif de 5 210 tonnes, soit une baisse de 14,4% par rapport à l'année 2012, ce qui correspond à une diminution en matière de valeur de 50,83 Millions de DA (FIG 13). Cette dernière est due principalement à la diminution des trois principaux groupes des produits, en l'occurrence, le poisson congelé, les filets de poisson et les préparations de poisson (conserves).



Fig. 18 Evolution des importations et exportations de poissons en DA (2000-2014)

Source : 2000-2013 MPRH, $2014 = 1^{er}$ semestre, CNIS Douanes, 2014

La figure 14 montre que les importations en volume de poissons frais ou réfrigérés (0302) ont stagné entre 2000 et 2011 et ne dépassaient pas en moyenne annuelle les 100 tonnes. À partir de 2012, on enregistre une augmentation très impressionnante des flux d'importation. Elles atteignent près de 1 500 tonnes (1422,123 T) pour le 1^{er} semestre 2014, soit en valeur 5,19 million USD, contre 4, 264 USD pour l'année 2013 et 1,146 USD en 2012, 0,62 million USD en 2011.

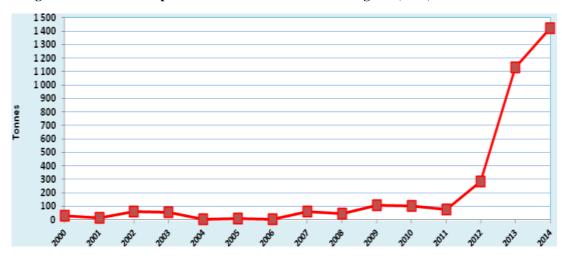


Fig. 19 Evolution des importations de Poissons frais ou réfrigérés (0302) en tonnes 2000-2014

Source: CNIS, Douanes Algériennes Aout 2014 *2014 = 1^{er} semestre (01 janvier au 30 juin)

Ainsi, Entre 2011 et le premier semestre 2014, on enregistre une multiplication par 18,6 de la quantité importée annuellement et par 8,4 de la valeur en USD.

5.3.1. Origines des importations en frais

En 2010, quatre pays dominent les importations de poissons en frais. Par ordre d'importance en volume, on peut citer : Maroc (77,8 tonnes), France (17,9 Tonnes), Tunisie (4,85 tonnes) et la Mauritanie avec 0,454 Tonnes, soit un total 101,01 tonnes pour l'année 2010 et une valeur de 475 990 USD. En 2013/14, les quatre pays fournisseurs ont été élargis à six autres pays : Espagne, Chine, Inde, Italie, Pologne et Grande Bretagne dernièrement.

La figure 15 montre qu'à partir de 2012 les importations en poissons frais ont augmenté avec un rythme remarquable : de 76,3 tonnes en 2011 à 281 tonnes en 2012, 1 130,5 tonnes en 2013 et 1 422,1 tonnes au 1^{er} semestre 2014. Cette augmentation a pour origine essentiellement l'Espagne avec 1 083, 3 tonnes en 2014 et la Tunisie avec 221,9 tonnes en 2013. En effet, ces dernières années un développement de filières d'importations de poisson frais est enregistré, notamment pour les espèces : Merlus, Maquereaux, Daurades, Salmonides et en particulier Merlans bleus.

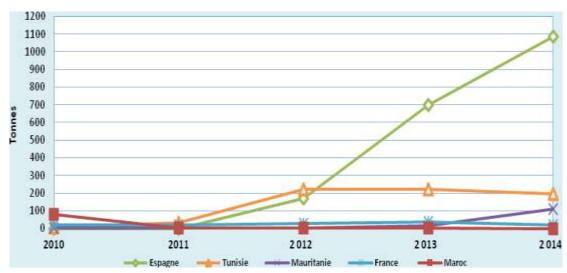


Fig. 20 Evolution des importations de poissons frais (0302) des cinq pays fournisseurs 2010-2014

Source: CNIS, Douanes Algériennes Aout 2014 *2014 = 1^{er} semestre (01 janvier au 30 juin)

5.4. Développement des filières d'importations

Notre enquête sur le terrain (août 2014) révèle une croissance soutenue des volumes et des espèces importés de poissons frais ou réfrigérés avec constitution des filières d'importations pour alimenter directement les circuits locaux de distribution. La Tunisie est une origine qui enregistre un flux d'importation croissant en poissons frais. Plusieurs espèces de poissons bleus et blancs ont été importées, entre autres : Salmonides, Thon, Espadon, Merlus, Merlans bleus et même le Saurel. Notre interlocuteur qui active dans l'import/export des produits de la pêche et installé à Jijel, nous avance qu'il a importé différentes espèces en Algérie. Il explique que les prix à la distribution locale n'ont rien à voir avec ceux à l'importation.

Pour lui tout change à l'arrivée du produit « à la descente du camion » : les prix et même l'emballage changent. En général, ses camions frigorifiques arrivent de Tunis et transitent par Constantine pour distribuer une quantité au passage. Les chauffeurs fatigués se relayent à Constantine pour continuer vers Alger en passant par le marché de Sétif ou on enregistre une autre distribution.

Pour les produits fragiles comme la crevette grise très prisées, notamment à Alger, il l'importe selon une commande ferme des distributeurs et ne risque pas avec ce type de produit. Les prix de la crevette grise achetée au port de Tunis rendue à Alger sont payés entre 1300 DA et 1400 DA le kg par les grossistes de la pêcherie d'Algérie. Elle se distribue en détail à partir de 2500 à 3000 DA le kg.

Le Merlan est distribué à Sétif avec une quantité importante et un avantage (bonus) de surpoids importants est accordé contre une confiance totale dans les paiements des grossistes. L'autre partie est livrée à un mandataire de la pêcherie d'Alger qui active au même temps à l'extérieur devant la pêcherie (espace informel). Un mélange de Merlan, Rouget, Pageot et Saurel sont importés en hiver, quand il n y à pas d'activité de pêche locale avec le mauvais temps. Le prix de vente de saurel importé a atteint par exemple 85 DA au gros. Le prix de revente en détail est arrivé de 500 à 600 DA le kg. Le saurel est importé sous forme de poissons variés.

Selon notre interlocuteur, l'activité d'exportation du poisson est très bureaucratisée, il faut avoir l'agrément, le certificat d'HACCP, le certificat de capture et la domiciliation à la banque puis, il faut faxer le dossier au transitaire à la frontière pour déposer le double du dossier auprès du vétérinaire algérien des frontières et de l'autre coté en Tunisie pour activer les procédures au moment de la transaction. Concernant l'agrément d'import/export, il est délivré et renouvelé au niveau de la Direction des Services vétérinaires (DSV) du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural chaque 45 jours et il n'est pas établie tous les jours de la semaine. C'est une contrainte de plus par ce qu'il expire rapidement et nécessite un déplacement et une attente périodique. Un document de six mois ou d'une année serai d'une meilleure solution.

Actuellement, notre importateur détient une lettre de crédit pour importer de la Tunisie, mais les choses commence à changer du coté des fournisseurs tunisiens selon lui (les commandes ne sont pas respectés). Il pense à élargir son rayon d'importation du poisson frais de l'Amérique du Nord par avion. Le Merlan ou Rouget sont achetés sur les lieux à 2 USD.

5.4.1. <u>Importations de poissons congelés (0303)</u>

Pour les poissons congelés, la figure 16 montre qu'une période de croissance régulière des volumes importés a été enregistrée à partir de 2001, pour atteindre un maximum d'importation de 16 842,6 Tonnes en 2005. À partir de 2005 on observe une baisse sensible des quantités importées qui se stabilisent autour de 10 000 tonnes en moyenne annuelle depuis 2009 à ce jour. Rien que pour le 1^{er} semestre 2014, on enregistre presque le même volume d'importation (10 000 tonnes) réalisé en moyenne annuelle pour la période antérieure. Les pays d'importations sont très éloignés et diversifiés, notamment les pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique.

18 000
14 000
12 000
10 000
10 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
2 000
3 000
2 000
3 000
2 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3 000
3

Fig. 21 Evolution des importations de poissons congelés (0303) en tonnes 2000-2014

Source: CNIS, Douanes Algériennes Aout 2014 *2014 = 1^{er} semestre (01 janvier au 30 juin)

5.4.2. Importations de filets de poissons frais ou congelés de la position tarifaire (0304)

La Fig. 17 montre une croissance régulière des quantités importées de filets de poissons frais ou congelés de la position tarifaire (0304). Le même volume de l'année 2013 est déjà réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2014. Il faut noter que les volumes importés sous forme de filets de poissons sont à 90% importés sous forme congelée. Globalement on relève que les volumes d'importation du filet de poisson (0304) ont tendance à atteindre les mêmes niveaux d'importation des poissons congelés, soit près de 10 000 tonnes en moyenne annuelle



Fig. 22 Evolution des importations Filets de poissons frais, réfrigérés ou congelés (0304) En Tonnes (2000-2014)

Source: CNIS, Douanes Algériennes Aout 2014 *2014 = 1^{er} semestre (01 janvier au 30 juin)

5.5. Développement des filières d'exportation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Selon la structure des exportations des produits de la pêche et de l'aquaculture, on constate pratiquement que toutes les positions tarifaires du chapitre 03 (Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques) sont concernées par l'exportation, sauf les positions 0304 (Filets de poissons frais, réfrigérés ou congelés) et 0308 (Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés,

salés ou en saumure). Sachant que la dernière exportation sous forme de filets de poissons (position 0304) date de 2007 avec 520 Kg exportés vers le Canada. En revanche, les importations de poissons valorisés sous forme de filet enregistrent une croissance continue depuis au moins 2003 (voir Fig. 17).

On peut en déduire que l'exportation de poissons concerne essentiellement la matière première de base en l'absence d'industrie de découpe et de valorisation du poisson. Ceci représente un manque à gagner en terme de valeur ajoutée, qui est captée à l'étranger.

Les exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture enregistrent une tendance à la baisse continue, notamment à partir de l'année 2008, qui a enregistrée un maximum de 3 112 tonnes. Cette année est marquée par une exportation de quantité importante de poulpes (position 0307 soit, 1 482,19 Tonnes, dont 1 159, 72 sont exportés vers l'Espagne. Il faut noter que plus de la moitié des volumes d'exportation sont réalisés annuellement en destination de l'Espagne avec essentiellement de Poulpes ou pieuvres (octopus spp) ; congelés ; séchés ; salés (position tarifaire 03075900).

Par ailleurs, on note que les destinations des exportations de produits de la pêche sont concentrées sur un nombre très réduit de pays voisins, la Tunisie, Maroc et les pays de la Méditerranée du Nord (Espagne, France et Italie); en plus d'une destination presque régulière vers le Japon avec un produit traditionnel (Poulpes ou pieuvres). Ce fait, implique que le produit d'exportation subit une faible valorisation et peu exigeante en emballage avec une logistique rudimentaire.

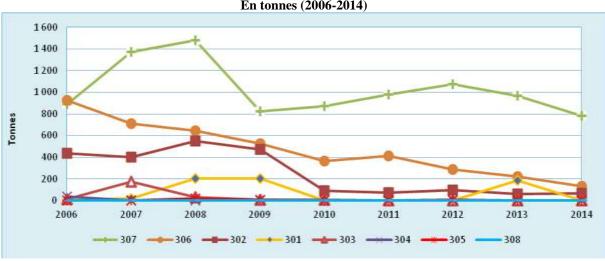


Fig. 23 Evolution de la structure des exportions des positions tarifaires du chapitre 03 En tonnes (2006-2014)

Source: CNIS, Douanes Algériennes, Aout 2014 *2014 = 1^{er} semestre (01 janvier au 30 juin)

La figure 18 nous montre qu'à l'exception des poissons vivants, qui ont connu une augmentation inhabituelle en destination de la Tunisie, tous les autres produits ont accusé une baisse importante, notamment les crustacés, les mollusques et les conserves.

Selon les données des douanes (CNIS, aout 2014) on relève ces dernières années un développement croissant des flux d'exportation vers la Tunisie, avec une certaine variété des produits de la mer et d'aquaculture : poissons vivant (Thons rouges 03019400) ; poissons frais ou réfrigéré (Salmonides, Carpes, Langoustes non congelées, Dorades). Escargots autres que de mer (03076000) et Anchois (03056300). Ces exportations sont consommées en Tunisie et d'autres sont réexportés vers d'autres destinations, en particulier vers l'Italie et la Chine pour le cas de la carpe d'eau douce appelée « grande bouche ».

5.5.1. Exportation de la carpe d'eau douce

La carpe est un produit de l'aquaculture péché généralement dans les barrages. Une quantité significative est ramassée chaque année par les exportateurs auprès des pêcheurs et autres revendeurs. Notre enquête du mois d'aout 2014 dans les Wilayas de Jijel, Mila et Sétif, nous a permis de saisir les conditions de sa capture et son exportation vers l'Italie via la Tunisie. L'exportateur ramasse et regroupe les quantités de carpe des barrages. Ensuite un premier traitement est réalisé dans ses locaux par le nettoyage et éviscération de l acarpe qui sera remplie de glace pour maintenir sa fraicheur avant de l'expédier en l'état sans emballage vers la Tunisie par route dans un camion frigorifique.



Photo 8 Carpe d'eau douce- pêche continentale dans les barrages en Algérie (DPRH, Sétif 2014)

Notre exportateur travaille avec les pêcheurs du barrage de Béni Haroun à Mila. 60 quintaux sont ramassés par jour avec un certificat de capture délivré à Skikda. Le vétérinaire de la région ne délivre pas de certificat de capture et exige l'installation de chambres froides sur place à coté du Barrage. Selon l'opérateur depuis que les gens ont entendu parler de l'exportation de la carpe les choses sont devenues difficiles. Sachant que les pêcheurs concessionnaires rencontrés en août 2014 au niveau de l'antenne de Mila (DPRH de Jijel) déclarent qu'il y a très peu de poissons dans le barrage et ils ont des problèmes de dette qu'ils n'arrivent pas à résoudre avec la banque.

En revanche, la version de notre exportateur est tout à fait contradictoire. Pour lui, la production de la carpe existe en quantité importante dans le barrage, mais c'est la profondeur de ce barrage qu'est très élevée et dépasse les 50 mètres. Ainsi, le problème réside dans la technique et l'engin de pêches utilisés par ces pêcheurs concessionnaires. Ils ne sont pas adaptés à la profondeur du barrage.

Par ailleurs, on apprend de l'exportateur/importateur qu'il vient d'acheter récemment chez ces concessionnaires ou leurs revendeurs une quantité de quatre tonnes de carpes « grande bouche » avec 40 à 43 kg la pièce.

Le prix est négocié à la pièce avec les revendeurs, soit environ 100 DA le kg brut de poisson plein. Il faut signaler que le poisson d'eau douce se vend bien à l'Est du pays et dans les villes du Sud. Selon notre interlocuteur le prix de vente au détail de filet de la carpe à atteint 1 200 DA le kg à Constantine, ville qui peut absorber 6 à 7 quintaux la journée selon notre interlocuteur.

En Tunisie, il existe des exportateurs européens installés à Tunis qui achètent la carpe algérienne. Ils récupèrent tous des déchets de la carpe pour fabriquer des aliments pour les élevages de poisson. Aussi, la carpe est réexportée sous forme de filet pour la Chine à raison de 30 Euros le kg. Ce qui fait que la carpe est une espèce très demandée pour sa double valeur, générée au profit des transformateurs étrangers. A cet effet, notre exportateur pense à élargir son rayon d'activité à l'international grâce à son association avec un partenaire étranger. Il pense à valoriser localement les produits de la pêche et exporter directement vers les pays de destination finale. Cet opérateur est un exemple d'activité et de dynamisme sur le marché international du poisson. Il est jeune, intelligent avec une grande volonté et un savoir faire et une solide expérience de terrain.

Néanmoins, l'exportateur de ce produit rencontre plusieurs contraintes pour expédier la carpe capturée dans les barrages. Selon ses dires, les problèmes résident : i) dans l'établissement du certificat de capture par le vétérinaire de la région, ii) dans la négociation pour passer au contrôle avec l'autre vétérinaire de la frontière. Il faut dire que l'intervention ou plutôt la non intervention du vétérinaire est devenue un handicap sérieux pour l'ensemble de la filière pêche en Algérie.

6. Conclusion

Ces éléments d'information puisés et exploités dans les rapports, notamment les données fournies par la SDSEP du Ministère (MPRH) et la documentation nationale et internationale sont vérifiés et confortés par des réalités sur le fonctionnement de la filière pêche en Algérie, à travers des visites de terrain et des enquêtes réalisées au cours du mois d'Aout 2014 dans 7 Wilayas du pays, d'autres visites sont nécessaires pour relever et observer les différentes situations et les cas spécifiques.

Suite aux orientations données par Monsieur le Ministre de la pêche le31 juillet 2014, et dans le souci de se rapprocher davantage des acteurs de terrain et de consulter les professionnels de la filière poissons en Algérie (Armateurs et Patrons, Importateurs, Mandataires, Grossistes, Détaillants, etc), un programme de sortie sur terrain et d'enquête a été mis en œuvre avec l'appui de la Direction DPMO/MPRH durant la période du **04 au 20 août 2014** (voir liste des personnes rencontrées en annexe).

L'enquête de terrain auprès de certains professionnels de la filière pêche, de l' amont à l' aval nous laisse dire que le secteur de la pêche a besoin vraiment d'une réforme radicale qui remet en cause certaines mentalités dépassées et des fonctionnements archaïques dans les systèmes de production et de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Aussi, des contraintes majeures sont observées dans l'encadrement institutionnel et réglementaire du secteur, accentué par un sous encadrement administratif et technique de la filière pêche en Algérie. Les éléments essentiels qui vont être développés dans le rapport final concerneront :

- Le sous encadrement technique et intersectoriel du fonctionnement réel de la filière pêche en Algérie ne permet pas de maitriser la distribution et la commercialisation du poisson, de saisir la formation des prix et le fonctionnement de la chaine de valeur réalisées dans le secteur de la pêche et son optimisation;
- La faiblesse et/ou l'absence du système d'information fiable et efficace le long de la filière ne permet pas une gestion durable de la ressource et sa valorisation économique et sociale;
- La contrainte du contrôle vétérinaire et le dispositif déficient de son organisation et de son intervention dépendant d'un autre secteur, limite le fonctionnement efficace de la filière et bloque son ouverture sur le matché international et génère des risques sanitaires potentiels ;
- L'insécurité qui règne dans les ports de pêche et les aires de débarquement ne permet pas un développement rapide du secteur avec une ouverture aux opérateurs performants nationaux et étrangers et génère des surcouts dans les prix de vente du poisson;
- La pêche informelle a atteint des niveaux intolérables par rapport à la gestion durable de la ressource, (notamment par les petites embarcations). Elle échappe complètement à l'appareil des statistiques et aux contrôles administratifs et sanitaires. Cette pratique tire les acteurs et intervenants vers l'informel et la clandestinité.
- Les techniques et pratiques de pêches sont largement traditionnelles et obsolètes. L'émergence de nouvelles méthodes de pêche basées sur l'utilisation des moyens et techniques performants est inévitable pour améliorer l'offre nationale. La pêche de la sardine qui dépend de la pleine lune et du mauvais temps est révolue ailleurs. D'autres façons de pêche doivent émergées avec l'intégration des technologies d'information disponibles, de la formation et de la recherche scientifique.
- Les niveaux de consommation en Algérie stagnent autour de 4 à 5 kg par habitant et par an depuis la fin des années 1980. Comparativement aux niveaux de consommation enregistrés dans les pays voisins, en Afrique et dans le monde, l'Algérie est bien loin derrière. D'où l'urgence des mesures à prendre pour développer davantage le secteur de la pêche et améliorer sensiblement la disponibilité et l'accessibilité de ses produits par les ménages algériens et rattraper ainsi le gap de consommation.

La stratégie Aquapeche 2020 envisagée par le Ministère de la pêche trouve toute sa pertinence et son caractère hautement prioritaire. Elle traduit une volonté politique claire et une vision novatrice certaine. Elle arrive à point nommé. Elle est attendue par les acteurs de la filière pêche de par son impact positif sur l'économie de la pêche, et son incidences sur l'amélioration de la consommation alimentaire et l'accessibilité des algériens à une protéine hautement nutritive.

Le prochain rapport se focalisera sur l'analyse des programmes de réalisation des halles à marée, afin d'examiner l'état des forces et des faiblesses de l'existant et les perspectives d'adaptation de ces installations. Aussi, des enquêtes rapides seront organisées, notamment pour la gestion de ces halles à marées, auprès de la SGP SOGEPORT et l'identification des acteurs et leurs stratégies et les logiques de fonctionnement des différents intervenants dans la logistique de distribution et commercialisation des produits de la pêche en Algérie.

6.1. Synthèse de l'analyse FFOM (SWOT) sur la commercialisation du poisson en Algérie

Faiblesses Forces L'ampleur du marché intérieur La mise en marché des produits de la pêche est un positionnement central dans le marché des maillons faibles de la filière poisson (informel, méditerranéen; désorganisé, surcouts et risques sanitaires); Des actions fortes pour la mise à niveau du Faible organisation des acteurs du commerce de poisson (plus de 75% des Mandataires ne sont pas secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment pour la distribution du poisson, sont affiliés à une association professionnelle); entamées par le MPRH (projet SAIPA); Faible niveau de formation des intervenants dans la Le cadre réglementaire est réformé et libéral distribution du poisson (81% des grossistes non pas dans ses fondements (texte mandataire): une formation dans le domaine de la pêche); Une volonté politique avec une vision manque de sécurité pour les commerçants au niveau prospective (2030) claire et un plan de des ports de pêche; développement du secteur de la pêche et de faiblesse de la concurrence entre distributeurs et l'aquaculture (plan Aquapeche 2020); manque de halles modernes (le nombre de halles à Grande expérience des intervenants dans la marées couvre 20% des ports de pêche dont une (01) distribution du poisson (moyenne de 22 ans seule dans la région Est (Annaba), une (01) au pour les mandataires); Centre (Alger) et cinq (05) à l'Ouest; Un secteur aquacole émergent qui pourrait, à Malgré la réglementation pour l'usage obligatoire des caisses en plastique l'usage des casiers en bois terme, influer positivement sur les prix (baisse) et réduire ainsi le déficit de la demande locale est fréquent, souvent mal nettoyés et utilisés de poisson. plusieurs fois avec effets sur la destruction des forêts: Dynamique de gouvernance participative et ouverture intersectorielle avec mobilisation de Faible connaissance des produits d'élevage de la recherche scientifique, des compétences poisson par les consommateurs algériens. nationales et la coopération internationale. Flottille obsolètes et non aux normes sanitaires **Opportunités** Menaces L'association avec l'UE et l'accès imminent à Des retards dans l'intégration de la filière poisson et l'OMC: sa durabilité pourraient engendrer la consolidation La littoralisation élevée de la population offre d'un modèle de pêche assez marginal par rapport à la une opportunité extrêmement intéressante; le réalité méditerranéenne; poisson étant un produit hautement périssable, la proximité des villes côtières, assure un Des retards dans la mise à niveau du cadre écoulement rapide des produits de la pêche ; organisationnel et professionnel, notamment dans la distribution et la valorisation du poisson, pourraient La richesse nutritionnelle du poisson et sa haute développer les tendances déjà présentes à importer la qualité gustative constituent un attrait majorité des produits de la pêche, avec les supplémentaire en faveur de ce produit noble; conséquences négatives pour la pêche Très intéressante production de produits de notamment la l'aquaculture locales; niche pour l'exportation, labellisation des produits de la pêche Dysfonctionnement du contrôle vétérinaire génère artisanale: des risques sanitaires potentiels. Gisement d'emplois avéré dans la filière poisson et développement local des systèmes

productifs.

Références bibliographies

- Chérif OMARI « le système d'approvisionnement et de distribution alimentaire d'Alger » in Alimenter les villes du Maghreb - Collection Aliments dans les villes - FAO, 2006- Rome.
- Enzo CAPUTO, « Algérie-Revue des politiques d'investissement dans l'agroalimentaire » Rapport provisoire juin 2003, UNCTAD- Genève.
- FAO- Pêches et Aquaculture statistiques des services d'information, in http://www.fao.org/fishery/statistics/global-production/query/fr; consulté le 07/12/2014.
- FAO « présentation et analyse du système d'aménagement des pêches en Algérie » ; Projet FAO
 TCP/ALGERIE/3301 ; Février 2012.
- FAO, « présentation et analyse du système statistique des pêches en Algérie » projet FAO
 TCP/Algérie/3301 ; Février 2012 .
- JORDPA, Décret exécutif n°04-189 du 7 juillet 2004 fixant les mesures d'hygiène et de salubrité applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture. (JO n°44-2004).
- JORDPA, Arrêté interministériel du 5 janvier 2011 fixant les seuils limites de présence de contaminants chimiques, microbiologiques et toxicologiques dans les produits de la pêche et de l'aquaculture. (JO n°25-2011).
- JORDPA, Arrêté interministériel du 28 avril 2010 portant adoption du règlement technique relatif aux caractéristiques des contenants pour l'entreposage et le transport des produits de la pêche et de l'aquaculture. (JO n°38-2010).
- JORDPA, Décret exécutif n° 14-165 du 26 mai 2014 fixant les conditions d'exercice de l'activité de mandataire -grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture (JORDP N°32 du 12 juin 2014 p 5).
- Quotidien national ECHOUROUK du 06 juillet 2014 « flambée vertigineuse des prix du poisson durant le mois de Ramadhan »
- Quotidien national ELKHABAR du 11juillet 2014 « réglementation sur l'usage des caisses en bois dans le commerce de poisson : sur exploitation des ressources halieutiques et forestières ».
- Quotidien national LIBERTE du 03 juin 2014 «Le directeur de la pêche de Tizi Ouzou explique le phénomène : Pourquoi le poisson coûte si cher».
- Quotidien national L'EXPRESSION du 18 juin 2014 « marché et les prix du poisson examinés par l'UGCAA: Un matériel de pêche vétuste et des dettes ».
- MPRH, « Plan National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture » PNDPA; 2003-Alger
- MPRH, « Etude sur la consommation de poisson des ménages » ECHOtehnics, Rapport final ; février 2008-Alger.
- MPRH, « Schéma Directeur De Développement Des Activités De La Pêche Et De l'Aquaculture » ; avril 2008-Alger.
- MPRH, « Commercialisation des produits de la pêche en Algérie » CNRDPA, 2011-Alger.
- MPRH, « enquête nationale sur le circuit de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture en Algérie » Rapport préliminaire ; 2013- Alger.
- MPRH, « Secteur de la pêche et de l'aquaculture Bilan (2012-2014) Prospective 2030 & Projet « PLAN AQUAPECHE 20120) ; avril 2014-Alger.
- MPRH, données statistiques de SDSEP/MPRH 2014.
- ONS, N°222 « Indice des prix à la consommation mois de mai 2014 la ville d'Alger » ; juin 2014-Alger.
- ONS, Collections Statistiques N° 178/2013 Série E : N° 72, mai 2013 Alger.
- ONS, Collections Statistiques N° 183 Série S « Dépenses de consommation des ménages algériens en 2011 » Mars 2014 Alger.

Annexe 1

Programme des déplacements et d'enquêtes dans le cadre de la mission

Mission:

« Appui à l'organisation et au fonctionnement des circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture »

Chérif OMARI

Cherifomari10@gmail.com

04 Aout 2014

| Institutions | Date |
|--|-------------------|
| DPRH d'Alger/ + Port d'Alger + Ministère MPRH | 05 Août 2014 |
| DPRH de Tipaza/ + Port de Bouharoun/ + CNRDPA | 06 Août 2014 |
| DPRH de Boumerdes / + Port Zemmouri | 07 Août 2014 |
| SGP/SOGEPORT/ UGCAA /Alger | 10 Août 2014 |
| DPRH de Jijel / +Port Boudis + Port de Ziama + Projet port Laouana | 13 – 14 Août 2014 |
| DPRH de Sétif/ + Marché de gros Sétif | 17 Août 2014 |
| Antenne de Mila (DPRH de Jijel) | 19 Août 2014 |
| DPRH de Jijel Plages échouages (Sidi Abdelaziz- Ouled Bounnar) | 20 Août 2014 |

Annexe 2

Liste Des Personnes Rencontrées

Mission:

« Appui à l'organisation et au fonctionnement des circuits de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture »

Chérif OMARI

Expert en commercialisation des produits de la pêche et d'aquaculture

Cherifomari10@gmail.com

Enquête du 05 au 20 aout 2014

| | Nom Prénom | Fonction |
|-----|---------------------------|--|
| 1. | BIT Ali | Chef d'antenne port Alger |
| 2. | Yacef Sophiane | Grossiste exportateur importateur Pêcherie Alger |
| 3. | LAFER | Mandataire Pêcherie Alger |
| 4. | KADRI Chérif | Directeur DPRH Wilaya de Boumerdes |
| 5. | STITI | Chef d'antenne Cap Jinet |
| 6. | KAHOUDJI | Grossiste revendeur de poisson Jinet |
| 7. | MENAI Ahmed | Chef d'antenne Bouharoun |
| 8. | SALAH Chifalo | Patron et grossiste poissons |
| 9. | Ali BOUHDI | Directeur intérim DPRH Jijel |
| 10. | BOUSBIA Hocine | Directeur DPRH Jijel |
| 11. | Imad BOUDERBALA | Chef antenne port Boudi Jijel |
| 12. | Salmi Mohamed | Chef antenne port Ziama Jijel |
| 13. | Boummena Yacine | Inspecteur DPRH Jijel |
| 14. | NABIL | EGPP port Ziama |
| 15. | Hama Raoum | Chef antenne Mila |
| 16. | ATROUT Aomar | DPRH intérim Sétif |
| 17. | Naim BELAKRI | Chef de Bureau DPRH Sétif |
| 18. | Djemai MERIKHI | Président Asso commets de gros en poissons wilaya de Sétif |
| 19. | Merikhi El Gauchi | Commerçants gros poisson Sétif |
| 20. | SAMIR Constantine | Commerçants gros poisson Constantine |
| 21. | CHIKHI Yardha | Directeur intérim Chambre CPA de la pêche de Jijel |
| 22. | Youcef BOUTALEB | Président association petits métiers Wilaya Jijel |
| 23. | Nezar BOUDEHANE | Président association nationale des petits métiers |
| 24. | BOUKHLOUF Abdeslam | Président association petit métiers plaisanciers |
| 25. | Belkacem BOUDJNANA | Patron armateur chalutier Jijel |
| 26. | Mahmoud ZRARA | Grossiste exportateur importateur poissons Jijel |
| 27. | SABER | Importateur exportateur poissons |
| 28. | Mahmoud | Distributeur détail poisson Tekssana Jijel |
| 29. | RENANE Kamel | Spécialiste engin de pêche Tekssana Jijel |
| 30. | HAMOUI Naamane | Concessionnaire Barrage Béni Haroun Mila |
| 31. | ZENAOUI Naamane | Concessionnaire Barrage Béni Haroun Mila |

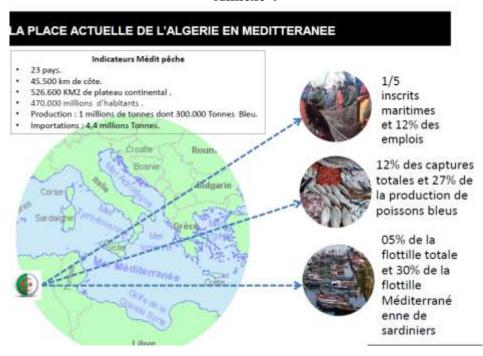
ANNEXE 3

Evolution des principaux indicateurs socio-économiques du secteur de la pêche et de 'aquaculture (2009-2013)

MPRH, 2014

| | Unité | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|-------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Production halieutique | Tonnes/an | 130 120 | 95 167 | 104 000 | 108 207 | 102 220 |
| Production aquacole | Tonnes/an | 2 162 | 1 758 | 2 247 | 2 648 | 2 193 |
| Consommation apparente | Tonnes/an | 156 143,55 | 119 022,82 | 131 679,24 | 142 662,848 | 131 876,624 |
| Flottille Nationale | Nombre | 4 532 | 4 191 | 4 327 | 4 414 | 4 580 |
| Production en valeur | Millions DA | 27 652,958 | 22 696,8 | 27 356,967 | 32 472,545 | 26 812,376 |
| Valeur Ajoutée estimée | Millions DA | 22 122,366 | 18 157,44 | 21 885,573 | 25 978,036 | 21 449,9 |
| Prix moyen national de la production halieutique | DA/Tonnes | 212 519 | 238 494 | 263 048 | 300 097 | 262 301 |
| Inscrits maritimes | Nombre | 40 678 | 41 544 | 42760 | 43 600 | 43 469 |
| Population maritime | Nombre | 66 400 | 70 000 | 74 000 | 78 000 | 77 600 |
| Town and add and | Tonnes/an | 28 147,593 | 25 552,216 | 29 173,25 | 36 093,708 | 30 882,806 |
| Importations | Millions DA | 3 900,025 | 3 027,912 | 4 267,045 | 6 737,656 | 6 686,830 |
| F | Tonnes/an | 2 124,04 | 1 696,40 | 1 494,012 | 1 637,86 | 1 226,182 |
| Exportations | Millions DA | 702,06 | 509,887 | 490,89 | 507,004 | 377,678 |

Annexe 4



Annexe 5

Synthèse de l'Expertise Commercialisation

Réunion avec Monsieur le Ministre de la Pêche Et des Ressources Halieutiques

MPRH, 13 octobre 2014

1. Segmentation de la consommation des produits de la pêche

- ➤ En 2011, les algériens ont dépensé 26.45 milliards DA pour la consommation du poisson soit, près de 1,5% de l'ensemble des dépenses alimentaires, dont 75% dépensés en milieu urbain. Plus de 80% de la consommation est issue de la production nationale. Le taux d'inflation du poisson frais tire le taux général vers le haut, un pic de 27,14 % enregistré en 2010 contre 3,91 % taux général.
- Le niveau de consommation cache d'importantes disparités spatiales. L'écart est plus accentué entre l'urbain des régions côtières (environ 10 kg) / et le rural des régions du sud (1,23 kg), soit un rapport de plus de 1 à 8.
 - Dans les régions côtières, le niveau de consommation est de 8,01 kg/hab./an.
 - Dans les plaines et hauts plateaux, de 4,25 kg/hab./an.
 - Dans les régions du Sud, le niveau de 3,35 kg/hab./an.
 - Au niveau national, l'urbain consomme 7,31 kg/hab./an
 - Le rural ne dépasse pas les 3,77 kg/hab./an.
- ▶ 93,8% de consommation de poisson frais. Les espèces les plus consommés sont la sardine (83,1%), le saurel (5,0%) et le rouget (1,6%). Les 10,3% restants se répartissent entre différentes espèces de poisson blanc et de poisson bleu.
 - 2,3% de consommation de poisson congelé. Le merlan 55,9%, le calamar 9,6%, l'espadon 6,6%, le chien de mer 5,5%, la crevette 4,9%, le rouget 4,3%.
 - **2,7% de consommation de poisson en conserve.** 86,8% des quantités consommées sont du thon et 12,8% des sardines.
- Les préférences sont beaucoup plus diversifiées que la consommation effective. Les consommations font ressortir la sardine avec près 83%, alors qu'elle est préférée à seulement 50,6%. La crevette, le merlan et le rouget recueillent des préférences plus élevées. la forte fréquence de consommation de la sardine fraiche semble être beaucoup plus subie que choisie.
- > si l'offre par espèce pouvait se diversifier, une bonne partie de la demande non satisfaite, se reporterait sur d'autres espèces que la sardine.
- L'amélioration des structures de distribution par la multiplication de points de vente fixes peut faciliter l'écoulement des variétés les plus importantes autres que la sardine.

2. Système de distribution des produits de la peche : l'existence de plusieurs circuits

L'opacité de la filière et l'existence de plusieurs circuits de distribution rendent l'étude de la formation de la valeur très difficile. Le segment de distribution joue un rôle de pilotage et d'intégration verticale dans la filière poisson. Le système des circuits **est marqué** par l'**absence de halles à marée**, importance **des ventes directes**, **finalisées à quai sans aucun contrôl**e. Une nébuleuse de grossistes, de mandataires et de revendeurs forme le principal acteur du circuit de commercialisation

Les mandataires exercent en situation oligopolistique dans les ports. En moyenne chaque mandataire couvre 05 chalutiers, 06 sardiniers et 10 petits métiers. Le mandataire réalise en moyenne une vente de 04 tonnes/ bonne journée d'activité; le revenu journalier d'un mandataire peut atteindre 150 à 200 000 DA / journée (à Bouharoun); (52%) ne sont pas inscrits au registre du commerce. (75%) ne sont pas affiliés à une association professionnelle; Un tiers des mandataires seulement délivre une facture lors de la vente.

- > (81%) des grossistes n'ont pas de formation dans le domaine de la pêche; la tendance actuelle est le paiement au quotidien des achats/ventes en cash à chaque transaction; des contraintes et blocages liés au manque de service vétérinaire, aux conditions d'hygiène et de sécurité.
- Les détaillants en poisson sont très jeunes ; Ce métier attire plutôt les jeunes ; 60% des détaillants sont inscrits au registre de commerce ; principaux problèmes des détaillants: la fiscalité, l'assurance, le manque de glace, l'absence de locaux, manque de sécurité au niveau des ports de pêche.
- Les prix de la sardine peuvent fluctuer pendant une seule nuit. Le prix de la soirée (22h-23H) peut démarrer à 1300 DA/ caisse de 20 Kg. A la demi-soirée (02 et 04 h du matin) le prix dépasse 1500 DA/ caisse. la matinée (05 06h) la sardine peut dépasser les 3000 DA/ caisse.
- > la distribution du poisson **est régionale** /chaque ville s'approvisionne des ports les plus proches.
- ▶ le circuit court, le poisson est vendu en gros sur les lieux de débarquement puis distribué sur le deuxième niveau aux points de vente en détail. Le produit change au moins trois fois de mains (mandataire, grossiste et détaillant).
- ▶ le circuit long, le poisson cédé en gros sur le port, subit une 2^e vente sur les marchés de gros des grandes villes (Alger, Sidi Bel Abbes, Constantine, Sétif et Ouargla). Plusieurs intervenants (mandataire, grossiste, demi-grossiste, détaillant puis consommateur). La longueur du circuit induit des effets négatifs sur la qualité et le prix du poisson. Le dysfonctionnement constaté à ce circuit revient à l'absence d'organisation de la halle à marée et les marchés de gros de poisson. réduit l'activité des services vétérinaires ;
- Le maillon faible de la chaîne de commercialisation du poisson est l'utilisation de la **glace et le froid.** les besoins en glace, pour la flottille et la distribution, sont 1 kg de glace / 1 kg de poisson pêché;

3. Chaine de valeur de la sardine (cas de Bouharoun) début aout 2014

- La sardine est payée au détail à Djelfa à 300 DA le kg. Et à 300 DA Ain Tagourait (5km du port).
- le détaillant sédentaire à Djelfa achète la sardine **de qualité à 150 DA le kg**. (marge 150DA) ;
- ▶ le grossiste achète le poisson au port à 110 DA/kg assure le transport frigorifique jusqu'à Djelfa, l'emballage et livre la quantité correspondante de glace avec le poisson, il livre le produit à Djelfa à 135-150 DA.
- > Le revendeur prend 10 DA/kg sur place (marge d'intervention au port de Bouharoun);
- Le mandataire prend 12% sur 100DA/KG (12 DA /kg)
- L'armateur prend le reste (100 DA- 12DA) 88 DA/kg.

La sardine de qualité coûte au débarquement du port de Bouharoun à 88 DA/kg. Sortie du port à 110 DA/Kg ; arrivée consommateur de Djelfa à 300 DA/Kg. avec tous les frais de déplacement et marges d'approche le poisson devrait se vendre à Djelfa ce jour au maximum à 200DA/Kg (avec 50 DA marge de détail).

Le 1/3 du prix de vente (100DA) est une rente captée par les détaillants. A Ain Tagourait (circuit ultra court) le détaillant à gagner entre 150 et 200 DA/kg de marge bénéficiaire avec moins de couts.

4. Développement de l'import/ export des produits de la pêche et de l'aquaculture

100 tonnes en moyenne d'importations de poissons frais (0302) entre 2000 et 2011. 1 500 tonnes pour le 1^{er} semestre 2014, soit en valeur 5,19 million USD, contre 0,62 million USD en 2011. **Multiplication par 18,6 de la quantité et par 8,4 de la valeur en USD Entre 2011 et 1er sem 2014.**

Espagne et la Tunisie sont l'origine essentielle de l'augmentation de l'importation en frais.

Plusieurs espèces de poissons bleus et blancs ont été importées (Salmonides, Thon, Espadon, Merlus, Merlans bleus et même le Saurel). La crevette grise achetée à Tunis rendue à Alger est payée en gros 1300 à 1400 DA/kg. Elle se distribue en détail de 2500 à 3000 DA/kg à Alger.

Le prix gros à Alger de saurel importé a atteint 85 DA. Le prix en détail de 500 à 600 DA/kg.

Importation de poissons congelés autour de 10 000 tonnes en moy annuelle depuis 2009 à ce jour.

Développement des filières d'exportation /Elle concerne essentiellement la matière 1 ere de base en l'absence d'industrie de valorisation du poisson; + de la moitié sont en destination de l'Espagne (Poulpes ou pieuvres (octopus spp); des **flux croissants vers la Tunisie** et réexportés (Thons rouges; Salmonides, Carpes, Langoustes non congelées, Dorades).

La carpe des barrages est très demandée en Tunisie pour sa double valeur en l'absence de valorisation locale.

Conclusion et recommandations

1. Le sous encadrement technique et intersectoriel de la filière pêche en Algérie ne permet pas de maitriser la distribution et la commercialisation du poisson, de saisir la formation des prix et le fonctionnement de la chaine de valeur réalisée dans le secteur de la pêche et son optimisation ;

Recommandation:

Finaliser le dispositif réglementaire et institutionnel pour encadrer la distribution des produits de la pêche (textes d'application Mandataire, cahier des charges, contrôle sanitaire, fonctionnement et adaptation des halles à marée, plan national des marchés de gros de poisson, SAIPA) coordination avec les secteurs du Commerce, Agriculture Intérieur et Douanes.

2. La faiblesse et/ou l'absence du système d'information fiable et efficace le long de la filière ne permet pas une gestion durable de la ressource et sa valorisation économique et sociale;

Recommandation:

Une refonte du dispositif du Ministère pour un système d'information efficace et efficient sur l'état de la ressource, des sources de débarquement de poisson et suivi avec les professionnels des marchés et des échanges extérieurs.

3. La contrainte du contrôle vétérinaire et le dispositif déficient de son organisation et de son intervention dépendant d'un autre secteur, limite le fonctionnement efficace de la filière et bloque son ouverture sur le matché international et génère des risques sanitaires potentiels ;

Recommandation:

Dans l'attente d'avoir une autonomie sur les services vétérinaires de la pêche (approche à Moyen terme), une coordination soutenue doit être faite rapidement avec la DSV/MADR pour un détachement et/ou recrutement de vétérinaires suffisants par rapport au besoin important du MPRH.

4. L'insécurité qui règne dans les ports de pêche et les aires de débarquement ne permet pas un développement rapide du secteur avec une ouverture aux opérateurs performants nationaux et étrangers et génère des surcouts dans les prix de vente du poisson ;

Recommandation:

Renforcer les conditions de sécurité dans les ports, clôture des enceintes et instauration du contrôle des entrées/sorties par des cartes d'accès réservées aux professionnels de la pêche identifiés par les organisations et l'administration.

5. La pêche informelle a atteint des niveaux intolérables par rapport à la gestion durable de la ressource, (notamment par les petites embarcations). Elle échappe complètement à l'appareil des statistiques et aux contrôles administratifs et sanitaires. Cette pratique tire les acteurs et intervenants vers l'informel et la clandestinité :

Recommandation:

Revoir la réglementation de petites embarcations et faire un nettoyage des fichiers statistiques; revoir le fonctionnement de la pêche de plaisance et assouplir celle des petits métiers professionnels, notamment. Revoir en coordination avec les services des gardes de cotes pour une codification claire et transparente des pratiques et activités de pêche artisanale. Renforcement des sites de

débarquement et plages d'échouage non contrôlées en impliquant les professionnels de petits métiers.

6. Les techniques et pratiques de pêches sont largement traditionnelles et obsolètes. La pêche de la sardine qui dépend de la pleine lune et du mauvais temps est révolue ailleurs ;

Recommandation:

L'émergence de nouvelles méthodes de pêche basées sur l'utilisation des moyens et techniques performants est inévitable; utilisation du sonar et des Tics sont urgents à bord des embarcations. L'intégration de nouvelles techniques disponibles, en particulier par la formation initiale et continue, la recherche, la vulgarisation et la coopération internationale.

7. L'absence des infrastructures adaptées à la mise en marché des produits de la pêche à tous les stades et circuits de commercialisation ne permet pas l'efficacité du système de distribution du produit en termes de prix et de qualité de produit;

Recommandation:

Adaptation urgente des halles à marée construites en adéquation avec les flux des débarquements par port et l'intégration des professionnels (mandataires/ grossistes); une révision des projets en cours permettra une meilleures optimisation des dimensions des installations / la capacité des ports et les acteurs. L'articulation d'autres installations à terre, les marchés de gros et de détail doit suivre la dynamique des systèmes de distribution du poisson; des projets pilotes doivent émerger (Sétif, Bel Abbes, Ouargla et à Alger). Un travail de suivi rigoureux doit être entamé au niveau intersectoriel (Commerce, Agriculture, Intérieur, Douanes).